

Forts dans la Foi



Lettre ouverte

du Père Barbara
à la Fraternité Saint-Pie X

**LETTRE OUVERTE AUX MEMBRES
DE LA FRATERNITÉ SAINT-PIE X**

- 6 I - Raisons profondes de notre désaccord
- 22 II - Ce que les catholiques fidèles étaient
et sont encore en droit d'attendre de vous
- 32 III - Mgr Lefebvre et le temoignage de la foi
- 38 IV - La résistance catholique trahie par Ecône
- 39 Conclusion. Mgr Lefebvre aurait-il compromis
son salut éternel ?
- 48 **Additif.** A M. l'Abbé Coache, Directeur
du *Combat de la Foi*

LETTRE OUVERTE

A M. L'ABBE FRANZ SCHMIDBERGER, SUPERIEUR GENERAL,
A LEURS EXCELLENCES

BERNARD TISSIER DE MALLERAIS

RICHARD WILLIAMSON, ALFONSO DE GALARRETA,

BERNARD FELLAY, LICINIO RANGEL

ET A

TOUS LES MEMBRES DE LA FRATERNITE SAINT-PIE X*

Votre Fraternité Saint-Pie X et ceux qui sont dans votre dépendance posent de très graves problèmes à la conscience catholique.

Pour les régler entre nous, en privé et non sur la place publique, j'ai voulu organiser des journées d'études doctrinales. Sans croire que nous pourrions régler tous les problèmes, j'étais et je demeure persuadé que des prêtres catholiques, de bonne volonté, doivent être capables d'arriver à un accord; au moins sur les raisons qui justifient notre résistance aux papes de Vatican II. Ma conviction repose sur la foi. Une Eglise, qui n'aurait pas une réponse certaine à une question qui conditionne le salut éternel de ses fils, ne saurait être l'Eglise du Christ.

Qui aurait participé à cette rencontre ? Pour la Fraternité, ceux que vos supérieurs auraient désignés; de mon côté, j'avais indiqué les deux ou trois confrères qui auraient pu m'accompagner.

Pour ces journées, depuis le début de l'année 1988, je n'ai cessé d'écrire à vos supérieurs ou de les contacter par téléphone.

Au moment des sacres, le bruit courut que Mgr Lefebvre était hésitant. J'écrivis alors à M. l'abbé Lorans. Je lui demandai d'intervenir auprès de Monseigneur pour lui faire comprendre les raisons qui militaient en faveur de ces sacres après une déclaration libératrice¹. Je ne sais si la démarche souhaitée a été faite, votre confrère n'ayant même pas accusé réception.

(*) Bien que cette lettre ne soit pas nommément destinée au Directeur du *Combat de la Foi*, elle le concerne aussi. Je m'en explique dans l'additif de la p. 48.

(1) Texte, en page 11 de l'annexe.

Le 27 juin, sur le conseil de M. l'abbé Aulagnier à qui j'avais téléphoné, j'écrivis directement par poste-éclair à Mgr Lefebvre. Je l'encourageai à procéder aux sacres et à déclarer publiquement qu'il rompait avec Jean-Paul II, l'«antichrist». Je ne vous l'apprends pas. Monseigneur n'a tenu aucun compte de ma suggestion et, lui non plus, ne m'a pas répondu².

J'apprenais par la suite que je n'avais pas été seul à presser Monseigneur de rompre avec Jean-Paul II. S.E. Mgr Antonio de Castro Mayer, ancien évêque de Campos, était, lui aussi, de cet avis. Il s'en était même ouvert à votre fondateur. Ce dernier refusa. Ce qui n'empêcha pas le prélat brésilien, le jour des sacres, en traversant la foule des fidèles, de dire à la cantonade pour être entendu : «Nous n'avons pas de pape ! Nous n'avons pas de pape !»

J'en ai eu confirmation de deux sources différentes.

La première, en Belgique, à Steffeshausen. Au cours d'une conférence que je donnais sur la crise de l'Eglise, un auditeur, surpris de m'entendre déclarer que Jean-Paul II ne pouvait être un vrai pape puisqu'il n'en possédait pas l'Autorité, se leva pour crier : «Vous savez bien, Révérend Père, que Mgr Lefebvre dit exactement le contraire.» M. l'abbé Paul Schoonbroodt, chez qui nous étions, ne me laissa pas le temps de répondre. Se levant, il déclara : «Le Révérend Père n'a fait que dire tout haut ce que Mgr Lefebvre pense mais ne dit pas.» Il ajouta : «Le jour des sacres, après la cérémonie, je suis allé trouver Mgr Lefebvre. Excellence, lui dis-je, en mon nom et au nom des fidèles de langue allemande qui m'ont accompagné pour les sacres, je viens vous dire notre étonnement et notre déception. Nous nous attendions à une franche déclaration de rupture avec Jean-Paul II. Votre confrère, Dom Antonio de Castro Mayer ne se gêne pas pour dire à qui veut l'entendre : "Nous n'avons pas de pape!"» «Oui, répondit Monseigneur, des prêtres de Campos m'ont demandé de le dire. Mais une telle déclaration nous ferait perdre trop de monde.»

La seconde confirmation provient aussi de Belgique. C'est un jeune homme qui l'a signée et me l'a envoyée. La voici : «A l'issue d'une conférence donnée à Bruxelles par Mgr Lefebvre, j'ai eu l'occasion de rencontrer un prêtre qui, me connaissant, m'a fait part d'un entretien qu'il avait eu avec cet évêque. Le prêtre a dit à Mgr Lefebvre : "Je connais un jeune homme qui pense que Jean-Paul II n'est pas pape." Le prélat d'Ecône

(2) Seul, M. l'abbé Aulagnier, en p.s. d'une lettre qu'il m'écrivait le 11/8, me disait : «Je tiens à vous remercier des lettres de soutien que vous avez adressées à Mgr Lefebvre pour la journée des sacres.»

répondit : "Je pense que ce jeune homme a raison, mais je ne peux pas le dire parce que cela ferait du tort à nos prieurés et à mes séminaires."»

Après les sacres et le «lâchage» de tous ceux qui sont allés constituer la Fraternité Saint-Pierre, l'ambiance semblait avoir changé chez vous. J'en profitai pour reprendre mes démarches en faveur de la concertation doctrinale. A un moment, j'ai cru que le projet allait enfin aboutir. En effet, M. l'abbé Aulagnier m'écrivait son accord de principe.

Au cours d'une rencontre dans la région parisienne, je l'avais pressé de m'obtenir un rendez-vous de votre supérieur général auquel j'écrivais personnellement pour solliciter une rencontre. Dans un premier temps, M. l'abbé Schmidberger accepta mais, comme il devait s'absenter un bon mois, il me demanda d'attendre son retour. Ne recevant plus aucune nouvelle, après deux mois, je le relançai, lui rappelant sa promesse. Le 23 décembre il me répondit par un billet : «Je ne désire pas entreprendre les discussions que vous souhaitez.»

Sans me décourager, j'ai encore continué à prendre des contacts avec ceux d'entre vous que je pouvais atteindre discrètement³.

Toujours pour amorcer la concertation doctrinale, je publiais, au début de 1991, une étude originale⁴, dans laquelle je distingue clairement le problème que les papes de Vatican II posent à la conscience catholique et la réponse que la foi lui apporte, d'avec les explications que chaque théologien peut donner de cette anomalie conciliaire. Cette distinction pourrait réaliser l'union de tous les résistants. En effet, elle ramène la vacance du Saint-Siège depuis Paul VI, à une simple question d'opinion, tous, par contre, reconnaissant que les papes de Vatican II auxquels nous résistons ne sont pas revêtus de l'Autorité pontificale.

J'ai envoyé ce numéro de la revue à tous ceux d'entre vous dont j'avais l'adresse (plus de cent). Quinze jours après, j'écrivais à chacun une lettre pour attirer leur attention sur l'importance de ce numéro et, pour

(3) Pour vous faire accepter le principe de cette session d'étude doctrinale, en vue de régler ces problèmes entre nous et non sur la place publique, j'ai essayé de prendre contact avec les Dominicains de Fanjeaux. Je pensais que si j'arrivais à leur exposer la gravité de la situation dans laquelle Monseigneur les avait engagées, elles seraient capables d'intervenir auprès de lui pour l'inciter à accepter ma proposition. Malheureusement, comme ceux des missionnaires de l'A.T. (Mt XXIII, 15), vos disciples sont plus sectaires que vous. Sous prétexte de «ne pas troubler le recueillement de nos soeurs», Mère Anne-Marie Simoulin, prieure générale, n'a même pas accepté de me recevoir pour écouter seulement ce que j'avais à lui demander, «consciente qu'elle sera incapable d'apporter la moindre aide.»

(4) Dans *Forts dans la Foi* n° 11. Ce numéro a été traduit en anglais, en espagnol et en néerlandais.

amorcer la concertation, je terminais ma lettre par quelques questions toutes simples⁵. Pas un seul n'a eu la correction de me répondre.

Malgré ce silence méprisant, le 2 août, j'écrivais à nouveau. Non plus à tous, mais seulement à ceux chez qui je pensais pouvoir trouver un peu plus de droiture, de compétence et d'esprit sacerdotal que chez les autres : vos quatre évêques et MM. les abbés Paul Aulagnier, Alain Lorans et Michel Simoulin. Seul Mgr Tissier de Mallerai eut la correction de me répondre, avec cette précision que je n'ai pas oubliée : «pour ne pas être goujat à votre égard.»

Comme vous pouvez l'imaginer, sa lettre me réjouit. Le dialogue allait enfin pouvoir s'instaurer. Malheureusement, nous n'avons échangé que deux lettres. J'attends toujours la réponse à mon courrier du 1er octobre. Peut être que Monseigneur, craignant de trop se singulariser, a préféré rejoindre la troupe des «goujats» ?

Alors, après trois années d'efforts inutiles, je me rends à l'évidence. Dans votre Fraternité, aussi bien chez votre fondateur que chez votre supérieur général, ou chez aucun d'entre vous, je n'ai pu trouver un seul prêtre au coeur vraiment sacerdotal, à l'image de celui du Maître. Qui parmi vous a jamais accepté de se pencher sur la souffrance de nos fidèles pour essayer de la soulager ou au moins de la comprendre ? Chez tous, je n'ai rencontré que légèreté ou indifférence arrogante à l'égard de tout ce qui n'est pas la Fraternité Saint-Pie X.

Ce comportement, grotesque s'il n'était lamentable, un des vôtres, Mgr Tissier de Mallerai, a eu la loyauté de me l'exprimer en clair dans sa lettre du 17 août : «Nous ne changerons pas de position, c'est à vous d'adopter la nôtre.»

N'entrevoyant plus la possibilité d'une explication discrète, je vais vous dire publiquement ce que vous n'aurez pas voulu entendre dans la discrétion d'une réunion sacerdotale. Je libérerai ainsi ma conscience et j'éclairerai mes lecteurs.

Pour commencer, je vous rappellerai la raison profonde de tous nos désaccords : l'occupant actuel du Saint-Siège. Je vous dirai ensuite ce que les catholiques fidèles étaient en droit d'attendre, hier de Mgr Lefebvre, aujourd'hui de votre Fraternité. Nous verrons comment Monseigneur esquiva le témoignage qu'il aurait dû porter, et nous constaterons qu'en

⁵(5) Je reproduis cette lettre en page 40 de l'annexe.

(*) Voir p. 43 de l'annexe

fait, Ecône continue à tromper la résistance catholique. Pour conclure, j'évoquerai les raisons qui me permettent de douter sérieusement du salut éternel de votre fondateur, et qui compromettront aussi le vôtre.

I - RAISON PROFONDE DE NOTRE DESACCORD

Vous refusez d'admettre que la résistance publique et obstinée aux ordres formels du pape régnant constitue un problème de foi qui engage le salut éternel.

Malgré ce refus obstiné, pressés par les nécessités, vous continuez d'agir sans vous rendre compte que vous vous installez dans une situation qui n'est pas morale.

S'il ne s'agissait que de vous, il serait permis de vous abandonner à votre propre sort puisque vous vous refusez obstinément à toute correction fraternelle. Mais il s'agit des âmes que vous entraînez dans un comportement qui n'est pas catholique⁶, et surtout de la résistance catholique que vous abusez par aveuglement grave et conscient. En tout cela, la responsabilité de votre fondateur est si grande qu'au regard de la foi il est permis de s'interroger sur son salut éternel.

Avant d'aborder ces questions délicates, laissez-moi vous répéter, une fois encore, que c'est vous qui m'avez contraint de vous dire tout cela

(6) Je pense aux simples fidèles. Mais plus encore à toutes ces communautés de femmes consacrées que vous trompez. Vous savez combien Mgr Lefebvre déplorait la situation des religieuses de la nouvelle église. Sous prétexte de ne pas les troubler, leurs supérieures les maintiennent dans l'ignorance complète des raisons de foi que nous avons de résister. De ce fait, dans les Carmels et dans beaucoup de couvents recyclés, on priait pour que Dieu éclaire Mgr Lefebvre et tous ceux qu'il entraîne dans sa rébellion, et les ramène à l'obéissance au pape. On s'apitoyait beaucoup sur ce Prélat. «Malheureusement, disaient leurs supérieures avec beaucoup de compassion, cet évêque est tellement orgueilleux! Pensez donc, il se croit plus catholique que le pape, que les évêques et que tous les théologiens réunis!» Quelle preuve donnait-on à ces religieuses trompées? C'était de «prier, de beaucoup prier pour ce malheureux évêque, qui voulait avoir raison contre tous, alors qu'il ne pouvait qu'avoir tort, étant seul à penser comme il pensait.»

N'est-ce pas par des procédés analogues que les religieuses, de tous les couvents qui sont dans votre mouvance, sont abusées? Demandez, par exemple, aux Dominicaines de Romagne, à celles de Pouilly, de Brignoles ou d'ailleurs ce qu'elles pensent du P. Barbara ou des prêtres qui ont quitté votre Fraternité. «Ce sont des orgueilleux. Ils veulent toujours avoir raison. Comment ne comprennent-ils pas que Monseigneur connaît la théologie mieux qu'eux? Ne discutez pas avec eux; ça ne sert à rien. Imitiez la sagesse de Monseigneur: avec eux plus de rapport. On rompt et c'est fini.»

publiquement, puisque vous vous êtes refusés de l'écouter dans la discrétion d'une discussion privée.

1° – Votre comportement n'est pas moral

Consultez n'importe quel auteur catholique, vous apprendrez que toujours, mais surtout quand il s'agit d'empiéter sur le bien d'autrui, il est immoral d'agir sans avoir une conscience certaine de son bon droit.

Ce principe élémentaire naturel, vous en faites littéralement litière. Et comme l'habitude est une seconde nature, ce comportement est devenu pour vous une chose si naturelle, qu'elle va de soi et n'a pas plus besoin d'être justifiée qu'un principe premier.

Ne pensez pas que j'exagère. Le 23 décembre 1988, votre Supérieur général, M. l'abbé Franz Schmidberger, me l'a écrit, vraisemblablement sans remarquer la gravité de son propos: «*Notre résistance à l'autorité suprême n'a pas d'autre motif que la foi catholique désertée par cette autorité et à maintenir coûte que coûte, SANS QUE NOUS AYONS A JUGER LA SITUATION CANONIQUE DE LA PAPAUTE.*» (C'est moi qui ai mis ce passage en capitales).

Ainsi, pour votre supérieur général et pour vous, bien que cette autorité suprême ait déserté la foi catholique, elle demeure toujours l'Autorité, le pape, c'est-à-dire la règle prochaine de la foi, sans que vous ayez à juger de sa situation canonique.

Pour votre supérieur général et pour vous, que Paul VI hier, Jean-Paul II aujourd'hui, soit pape ou qu'il ne le soit pas, c'est tellement secondaire, tellement accessoire, de si peu d'importance, que vous négligez de vous en occuper comme on néglige délibérément une chose superflue qui pourrait nous distraire de l'essentiel.

L'essentiel, pour vous, c'est la foi, «la foi catholique à maintenir coûte que coûte.»

Certes, ce n'est pas moi qui vous reprocherai de vouloir «maintenir la foi catholique». Mais pas «coûte que coûte». Du moins pas dans le sens où vous entendez cette expression: que Jean-Paul II soit canoniquement pape ou qu'il ne le soit pas. En effet, on ne peut pas défendre la foi en transgressant la foi. «*Non faciamus mala ut veniant bona*», dit l'Apôtre (Rom III, 8). Non! Il n'est pas permis, même pour défendre la foi, de faire quelque chose qui «*attire la malédiction de Dieu*» sur ceux qui la défendent.

Si le pape est vraiment pape, s'il est le Vicaire du Christ, et pour vous il l'est puisque, malgré vos évêques, vos séminaires et votre université, vous vous reconnaissez incapables de faire la preuve du contraire; vous ne pouvez pas lui résister, comme vous le faites publiquement, sans offenser gravement le Christ (lisez Lc X,16), sans pécher mortellement.

De plus, le refus systématique que vous opposez à l'étude de ce problème, autorise à douter sérieusement de votre bonne foi⁷. Vous savez très bien que de poser seulement ce problème, vous obligerait à le résoudre. Or, c'est justement ce que vous appréhendez le plus. Vous vous êtes tellement persuadés que les papes de Vatican II sont vraiment papes, qu'ils sont vraiment revêtus de l'Autorité du Christ, que, pour vous, avec les idées fausses qui vous ont été inculquées sur l'infailibilité du magistère, découvrir la vraie doctrine de l'obéissance vous obligerait à vous soumettre aux directives de ces papes et, comme vous l'avait fait savoir Paul VI, à cesser sur-le-champ toutes vos activités.

Vous ne pourriez les continuer, ces activités, vous le sentez confusément, que si vous étiez capables de dire et de prouver que ces papes ne le sont pas vraiment, qu'ils n'en détiennent pas l'Autorité. Or, vous en êtes incapables. Incapables à cause de la doctrine sur le pape qui vous a été enseignée à Ecône. Incapables aussi à cause de l'humilité qu'il vous faudrait pour reconnaître qu'à ce sujet vous vous êtes trompés.

Et pourtant, pour comprendre cette exigence de la foi théologale, il suffit de croire la parole de Dieu et de lire saint Paul : *«Il n'y a pas d'autorité qui ne vienne de Dieu, et celles qui existent ont été instituées par Dieu. C'est pourquoi celui qui résiste à l'autorité résiste à l'ordre établi par Dieu ; et ceux qui résistent attirent sur eux la malédiction»* (Rom XIII, 1-2).

Parmi «toutes ces autorités instituées par Dieu», je ne vois vraiment pas pour quelle raison vous vous obstinez, dans votre Fraternité, à exclure celle du pape.

Si les mots ont un sens et si l'Apôtre n'a pas parlé pour ne rien dire, il est clair comme le jour en plein midi que, en résistant à l'autorité des papes, c'est à Dieu que vous résistez et c'est sur vous et sur ceux qui vous suivent que vous attirez sa malédiction.

(7) La bonne foi est la qualité de celui qui agit avec la certitude d'être dans son bon droit. La preuve la plus évidente de la bonne foi, c'est la disposition habituelle à justifier son bon droit. Le refus systématique de cette justification autorise à douter de la bonne foi et de l'honnêteté de ceux qui s'obstinent dans ce refus.

Pour nous éviter d'être abusés sur ce point par quelque libre-examen, Dieu, dans sa miséricorde, a voulu que les papes d'avant Vatican II nous rappellent que la nécessité de l'obéissance au pape est une vérité de foi divine, indispensable au salut. Qu'il me suffise de vous donner deux citations.

La première, de Boniface VIII. *«Nous déclarons, disons, définissons et proclamons qu'il est absolument nécessaire au Salut de toute créature humaine d'être soumise au souverain Pontife.»*⁸

La seconde, de Pie XI. *«Dans cette unique Eglise du Christ, personne ne peut demeurer, personne ne peut persévérer, s'il ne reconnaît pas et n'accepte pas l'OBEISSANCE, l'AUTORITE et le POUVOIR de Pierre et de ses légitimes successeurs.»*⁹

2° – Pour quelle raison ce problème de foi vous échappe-t-il ?

Je ne vois qu'une explication¹⁰. Vous craignez pour vous les conséquences de cette étude et vous n'arrivez pas à comprendre que cette crainte est puérile; elle n'est pas fondée. Elle provient de toutes les idées fausses que vous avez sur le magistère. Vous semblez ignorer jusqu'à la raison d'être du pape dans l'Eglise et, sur l'étendue de son autorité comme sur celle de son infailibilité, vous avez des idées qui ne sont pas catholiques.

Quoiqu'il en soit de la vraie raison, le fait est là. Aussi longtemps que vous continuerez à agir sans résoudre ce problème au préalable, vous vous mettez en opposition avec la parole de Dieu rapportée par saint Paul.

En effet, quelque expédient pratique que vous avanciez pour éluder cette difficulté, votre comportement demeurera un comportement schismatique et vos raisons, hérétiques. Vous ne sortirez de cet embarras qu'en adhérant à la vérité. *«Veritas liberabit vos.»*

(8) *Unam sanctam*, 18 novembre 1302, Denziger n° 469.

(9) *Mortalium animos*, 6 janvier 1928, Enseignements Pontificaux, l'Eglise, n° 873.

(10) Il pourrait y avoir aussi, comme explication possible, la distinction que me signale M. l'abbé François Laisney, supérieur du district U.S.A. de votre Fraternité, «Distinction entre soumission et obéissance». Pour cet abbé, (voir sa lettre, page 27 de l'annexe) les subordonnés peuvent *désobéir dans la soumission au pape*. Ce qui échappe à mon docte correspondant, ce n'est pas seulement que sa proposition ressemble à la quadrature du cercle, mais c'est que sa distinction soit purement imaginaire. De plus, dans le cas des papes de Vatican II, elle suppose la légitimité du libre-examen. En effet, bien que ces papes soient dans leur domaine, les fidèles devraient juger leurs décisions pour savoir si elles sont orthodoxes ou si elles ne le sont pas, afin d'obéir ou de résister à ces papes.

Vous vous êtes pratiquement enfermés dans un faux dilemme. Pour vous, ces papes, élus normalement, sont nécessairement de vrais papes et possèdent réellement l'Autorité de Pierre qui est l'essentiel de la papauté¹¹. Dès lors, que vous leur obéissiez, comme le commande saint Paul, ou que vous leur résistiez, comme l'ordonne la foi, vous aboutissez inévitablement à une absurdité blasphématoire.

Dans les deux cas, vous mettez Dieu en contradiction avec lui-même. Dans le premier, en vous commandant de vous soumettre, c'est-à-dire d'accepter les nouveautés; Dieu vous mettrait dans l'obligation de pécher contre la foi. Dans le second, il vous commanderait de résister à celui auquel, par ailleurs, il vous oblige d'être soumis sous peine d'encourir sa malédiction.

Devant cette voie sans issue, au lieu de réexaminer vos raisons pour sortir de la difficulté dans laquelle vous vous êtes enfermés, vous avez préféré adopter la politique de l'autruche. Comme cet animal stupide – lui par nature, vous par libre choix – vous avez décidé qu'il n'y avait pas de danger quand on refusait de le voir. Alors, sans vous soucier de la morale, qu'au dire de votre théorie vous ne pouvez pas transgresser puisque vous défendez la foi, vous vous étourdissez dans l'action.

Il vous serait pourtant si facile de sortir de cette situation. Comment ? En vous soumettant humblement, en esprit de foi, à la doctrine certaine de l'Eglise sur le pape. Cette doctrine n'est pas à inventer. Elle existe. Il vous suffit de l'étudier et d'avoir le courage que donne la foi pour la pratiquer. Souffrez qu'une fois de plus je vous en rappelle quelques points indispensables pour régler le problème qui nous oppose.

3° – Rappel de quelques points de la doctrine catholique

La foi

Elle nous fait adhérer à la parole de Dieu. Sous l'influence de cette vertu théologale, la volonté incline notre intelligence à accepter le témoignage de Dieu et à le tenir pour vrai et pour certain malgré toutes les apparences contraires qui la détourneraient d'y adhérer.

(11) «Nous croyons fermement, après comme avant, que Jean-Paul II est le Pape actuel légitime pour lequel nous prions également au Canon de la Messe. Cette position engage obligatoirement tous les membres de la Fraternité Sacerdotale Saint-Pie X.» (Lettre de M. l'abbé Schmidberger, supérieur général de la Fraternité, publiée par la revue *Einsicht* de juillet 1991).

Cette vertu, «racine et fondement de la justification», se perd, comme vous le savez, par un seul péché contre elle. Rappelez-vous le cas d'«Hyménée et de Philète». Ils ont fait naufrage dans la foi, et pourtant ils ne niaient qu'un seul dogme (I Tim I, 19-20 et II Tim II, 17-18). Le pape Léon XIII vous en donne la raison : «Car telle est la nature de la foi que rien n'est plus impossible que de croire ceci et de rejeter cela. ... Celui qui, même sur un seul point, refuse son assentiment aux vérités divinement révélées, très réellement abdique tout à fait la foi» (*Satis Cognitum*).

La foi, je l'ai déjà rappelé, est le fondement et la racine de la justification. En faisant perdre cette racine et ce fondement, le péché contre la foi sépare si profondément du Christ celui qui le commet, qu'il le retranche totalement de son Corps mystique, qui est l'Eglise. A l'inverse de tous les autres péchés qui font perdre la robe nuptiale, tout en laissant le pécheur dans la salle du festin, le péché contre la foi l'en fait sortir.

La foi perdue, les activités les plus saintes, comme de fonder des séminaires et des universités, de construire des églises et des écoles, de sacrer des évêques et d'ordonner des prêtres dans le rite traditionnel, d'ouvrir des centres de messes de saint Pie V et de courir le monde pour donner les sacrements, ou, si vous préférez les exemples de l'évangile, «*prophétiser, chasser les démons et faire de nombreux miracles au nom de Jésus*» (Mt VII, 22), tout cela est sans valeur aux yeux de Dieu si ceux qui les font ont chaviré dans la foi sur un seul point.

Reprenez l'évangile. Ceux que le Maître nous donne en exemple croyaient sincèrement, eux aussi, que toutes leurs oeuvres merveilleuses, «*prophétiser au nom de Jésus, chasser les démons en son nom et, toujours en son nom, faire de nombreux miracles*», avaient de quoi les rassurer. Ils pensaient certainement qu'elles leur mériteraient une belle place au ciel. Imaginez avec quelle stupeur ils entendirent le Souverain Juge «*leur dire hautement: Je ne vous ai jamais connus*» (Mt VII, 23).

Et pourtant, nous ne pouvons en douter, «*le bon Pasteur connaît ses brebis*» (Jn X, 14 et 27). Ceux à qui il répondra «*je ne vous ai jamais connus*», n'étaient donc pas de sa bergerie malgré toutes les apparences contraires.

Laissez-moi le souligner. On peut faire des oeuvres merveilleuses et les faire au nom de Jésus, sans appartenir à la bergerie du Christ. Nous venons de l'entendre de la bouche même du Maître.

La bergerie du Christ, c'est la Maison de la foi (Gal VI, 10). Pour en être, il faut avoir la foi. Ces malheureux de l'évangile, étourdis par des oeuvres brillantes, des succès faciles et par l'admiration des naïfs, en avaient oublié qu'un seul péché contre cette vertu la fait perdre tout entière, et que «*sans la foi il n'est pas possible de plaire à Dieu*» (Heb XI, 6).

L'Autorité

C'est une délégation que Dieu fait de son domaine sur ses créatures. Cette délégation revêt ceux qui la reçoivent de l'Autorité même de Dieu. **Voilà pourquoi le Saint-Esprit nous avertit : résister à l'Autorité établie, quelle qu'elle soit, c'est résister à Dieu qui les a toutes établies.**

Ses limites – En dehors du Christ, qui a reçu du Père «*tout pouvoir au ciel et sur la terre*» (Mt XXVIII, 18), les autorités constituées ont toutes un domaine limité.

Limité tout d'abord par la nature et la finalité de la société pour laquelle le chef a été désigné.

Au sujet de cette limite, il faut nécessairement distinguer la nature et la finalité proprement dites, des moyens requis pour conserver cette nature et atteindre cette fin.

En toute société, le chef est le premier serviteur; il n'en est pas le propriétaire. C'est pour cela qu'il a été revêtu de l'Autorité de Dieu, pour servir la société en lui conservant son être propre et en stimulant ses sujets en vue de la fin pour laquelle tous se sont associés et que tous doivent promouvoir.

Sur la nature et sur la finalité de la société qu'il dirige, le chef n'a aucun droit, aucun pouvoir, aucune autorité pour en changer un iota. L'Autorité qu'il possède, il l'a reçue pour veiller à ce que personne ne change la nature de la société ou ne la fasse dévier du but pour lequel elle a été fondée, et aussi pour que tous ses membres en poursuivent la fin sans relâche.

Par contre, la nature et la finalité de la société étant sauves, le chef a toute liberté, toute autorité, tout pouvoir pour choisir et adopter les moyens qu'il juge bon de prendre pour conserver la nature et pour procurer la fin de la société. C'est aussi pour cela, pour le choix de ces moyens, qu'il a été constitué chef.

Ces moyens, sans incidence nécessaire sur la nature ou sur la finalité de la société¹², sont multiples. Le choix de l'un ou de l'autre est libre.

(12) Les moyens, qui ont une incidence nécessaire sur la nature ou sur la fin de la société, ne sont pas des moyens libres. Le chef a l'obligation de les écarter ou de les adopter, suivant qu'ils changent ou qu'ils favorisent la nature ou la finalité de la société. Refuser un moyen nécessaire, c'est refuser de garder inviolée la nature de la société ou de poursuivre la fin pour laquelle elle a été constituée.

Comme pour tout ce qui ne s'impose pas absolument, l'adoption ou le rejet de ces moyens présente des avantages et des inconvénients. Qui ne connaît à leur sujet l'adage antique : «*Quot homines, tot sententiae*». Autant d'hommes, autant de sentiments et d'avis différents. Dans ces cas, qui choisira le ou les moyens qu'il convient d'adopter pour garder l'unité du groupe tout en favorisant la poursuite de la fin ? C'est le chef. Il est chef aussi pour cela. Pour décider, parmi les moyens libres qui s'offrent à lui, lesquels, à son jugement, garantiront le mieux la nature spécifique de la société et assureront plus efficacement la poursuite de sa fin. Ce faisant, soulignons-le, le chef assure l'unité du groupe. En effet, une fois sa décision prise, tous les sujets sont tenus de l'adopter même si, auparavant, ils étaient d'un avis contraire.

Limité aussi par le territoire pour lequel les autorités ont été investies. En dehors de ce territoire, le chef n'a aucune autorité.

Limité enfin dans le temps. Un chef possède l'autorité dès son investiture et il la conserve jusqu'à l'expiration de sa charge. Il la perd par la mort et par la folie totale, et aussi quand il démissionne de sa charge ou qu'une autorité supérieure la lui retire.

L'autorité pontificale – La finalité de l'Eglise a été précisée par le Christ. «*Et Jésus, s'approchant, leur parla ainsi : Toute puissance m'a été donnée dans le ciel et sur la terre. Allez dans le monde entier, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. Enseignez-leur à observer tout ce que je vous ai commandé. Et voici que je suis avec vous tous les jours, jusqu'à la consommation des siècles*» (Mt XXVIII, 18-20. Mc XVI, 15). La finalité de l'Eglise, c'est donc la conservation, l'interprétation et la transmission intégrale de tout ce que le Maître nous a révélé, que nous devons croire et pratiquer, et que saint Paul appelle le «*bon dépôt*.» (II Tim I, 14)

L'autorité du pape a été définie par le Maître. Une première fois, quand il promit à Simon de le faire Pierre: «*Et moi, je te dis que tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle. Et je te donnerai les clés du Royaume des Cieux. TOUT ce que tu lieras sur la terre sera lié aussi dans les Cieux, et TOUT ce que tu délieras sur la terre sera délié aussi dans les cieux.*» (Mt XVI, 18-19). Une seconde fois, quand il l'établit Pasteur de tous. S'adressant à Simon-Pierre, Jésus lui dit : «*Pais mes agneaux. Pais mes brebis.*» (Jn XXI, 15-17).

Au dire du Maître, l'autorité du pape s'étend sur toute l'Eglise, aussi bien sur les pasteurs que sur les simples fidèles. **Dans le respect de la**

nature et de la fin propre de l'Eglise, c'est-à-dire dans les limites de l'orthodoxie, l'autorité du pape est sans limite.

Vraiment, je ne vois pas qui pourrait limiter son autorité, alors que le Christ la lui a donnée sans limite. «*TOUT ce que tu lieras. TOUT ce que tu délieras. TOUT sera sanctionné dans les Cieux.*»

Ne vous effrayez pas pour autant de cette affirmation. N'allez pas en conclure que le pape aurait, de ce fait, le droit de changer n'importe quoi dans l'Eglise puisqu'il y a TOUT pouvoir. Rien ne serait plus faux, plus absurde, qu'une telle supposition.

Ce pouvoir illimité, le Christ, Sagesse de Dieu, l'accorde à son Vicaire, comme je l'ai précisé, dans les limites de la nature et de la finalité de son Eglise. Ce qui veut dire que le pape a tout pouvoir, toute autorité, pour conserver intact et transmettre fidèlement le Bon Dépôt et pour veiller à ce que ce Bon Dépôt soit fidèlement enseigné à toutes les nations afin que toutes puissent pratiquer tout ce que le Maître a commandé. Mais il n'a aucun pouvoir, aucun droit, aucune autorité pour changer ou permettre que l'on change, ne fût-ce que d'un iota, la nature ou la fin de l'Eglise.

Par contre, pour ce qui est des moyens libres pour remplir sa charge, le Pape a tout pouvoir pour les choisir et pour les imposer à chacun. C'est en ce domaine – la discipline en fait partie – que l'autorité du Pape est illimitée. Lui résister, même pour les choses disciplinaires¹³, c'est donc attirer sur soi la malédiction de Dieu.

Soumission et obéissance – La soumission à une autorité n'est pas autre chose que la reconnaissance du domaine de cette autorité.

La sincérité de cette soumission se traduit inévitablement par l'obéissance des sujets aux ordres de cette autorité.

Chaque fois que l'autorité est dans les limites de son domaine, l'obéissance des sujets, corollaire inévitable de l'autorité des supérieurs, est nécessairement absolue et inconditionnelle. Notre-Seigneur le rappelle en

(13) Admettre chez les sujets le droit de faire un choix dans les ordres reçus, c'est détruire l'obéissance. En effet, dans ce cas, le sujet se soumettrait non pas à la volonté du supérieur en tant qu'il représente Dieu, mais à la sienne propre. De fait, il ne ferait que ce qui lui plairait, ce qu'il jugerait bon, opportun. L'obéissance conditionnelle n'est pas autre chose que l'in-subordination érigée en système.

Sur la nécessité de l'obéissance dans l'Eglise militante, lire *Forts dans la Foi*, n° 4, p. 10 et suivantes.

saint Luc : «*Pourquoi m'appellez-vous Seigneur! Seigneur! et ne faites-vous pas ce que je vous dis ?*» (VI, 46). Dans sa Bible, Fillion ajoute en note, «*Lorsque les hommes sont sincères, la bouche et le coeur agissent avec harmonie; sinon la bouche profère parfois ce que le coeur ne ressent pas.*»

Quand il s'agit de la **résistance au pape, dans l'exercice de sa fonction de pape**, une seule hypothèse peut être envisagée qui autoriserait les fidèles à lui refuser leur obéissance, c'est le cas du pape qui donnerait des ordres dans un domaine qui n'est pas le sien.

Mais, pourriez-vous objecter, quand le pape en tant que tel commande quelque chose de mal, contre la Tradition par exemple, ne faut-il pas lui désobéir ? Saint Paul l'a bien fait avec saint Pierre, et Pierre, lui-même n'a pas exclu le pape lorsqu'avec les autres Apôtres il déclara : «*Il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes*» (Act V, 29).

Non ! Un catholique ne peut pas envisager une telle supposition; elle est contraire à la foi. Dans sa fonction de pape, le Vicaire du Christ – revêtu de l'Autorité de son Maître – ne peut rien commander qui porterait l'Eglise au péché ou qui romprait avec la Tradition. Quant à la déclaration de saint Pierre devant le sanhédrin et à la conduite de saint Paul à Antioche, vous les invoquez pour justifier votre comportement avec les papes de Vatican II. Vous faites ainsi la preuve de votre ignorance ou de votre mauvaise foi, et du mépris que vous avez pour les fidèles qui vous font confiance et que vous abusez.

Certes, l'ordre des Apôtres vaut aussi pour le pape mais, répétons-le, uniquement quand, agissant comme personne privée ou comme chef temporel de la Cité du Vatican, il donne un ordre qui porte au péché. En ce cas, oui, il vaut mieux obéir à Dieu qu'à l'homme, même si par ailleurs cet homme est pape. Mais l'ordre des Apôtres ne concerne aucunement le Vicaire du Christ puisque ce dernier s'est engagé à l'assister tous les jours pour que, dans sa fonction de Pierre, il ne défaille pas.

L'incident d'Antioche (Gal II, 11-14) est encore plus significatif de votre ignorance ou de votre mauvaise foi. En effet, en la circonstance, saint Paul n'a pas désobéi à saint Pierre, celui-ci ne lui ayant donné aucun ordre.

Quand il écrit : «*Mais lorsque Céphas vint à Antioche, je lui résistai en face*», ne doit pas être entendu dans le sens où votre Fraternité résiste aux ordres formels des papes de Vatican II. Ici, l'apôtre des gentils veut dire tout simplement qu'il a profité de la venue de Pierre à Antioche pour lui dire en face ses quatre vérités. Devant les judaïsants, «*Céphas simulait*» le respect des observances judaïques, alors qu'habituellement, suivant la décision qu'il avait prise à Jérusalem et qu'il avait communiquée aux frères

d'Antioche (cf Act XV, 23), «il vivait à la manière des païens». Paul, qui ne pensait pas devoir demander à Pierre «l'autorisation de faire l'expérience de la Tradition», profita de cette rencontre pour lui reprocher publiquement sa dissimulation.

L'infaillibilité pontificale

C'est surtout parce que vous en avez peur¹⁴ que vous n'arrivez pas à l'admettre telle que le Seigneur l'a voulue pour nous.

Vous en avez peur parce que, là aussi, vous vous enfermez dans un sophisme.

Il est évident, pour un catholique, qu'un document doctrinal ou un rite liturgique couvert par l'infaillibilité pontificale doit être accepté. Je dirais, accepté les yeux fermés puisque, la foi nous l'assure, il ne peut pas contenir d'erreur, il ne peut pas mettre la foi en danger.

Malheureusement, c'est un fait, et saint Thomas nous assure qu'*«aucun principe ne tient devant un fait contraire»*, le nouveau rite de la messe présente un caractère franchement luthérien. Il met la foi en danger et rend la célébration eucharistique fortement douteuse pour ne pas dire certainement invalide.

Alors, si sur ce point vous aviez la foi catholique, vous comprendriez qu'un tel rite, qui *«s'éloigne de façon impressionnante de la théologie définie au concile de Trente»* et qui met la foi en danger, manifeste clairement que son promulgateur ne peut pas être réellement pape. Le pape est nécessairement infaillible en ce cas. Malheureusement, votre foi en l'infaillibilité du magistère n'est pas catholique. Et voilà pourquoi vous avez fait un raisonnement de gribouille. Vous vous êtes dit : ce rite nouveau doit être refusé, puisqu'il met la foi en danger. Mais nous n'avons pas à nous en scandaliser puisque la promulgation des rites liturgiques n'est pas couverte par le charisme de l'infaillibilité. Votre fondateur a même déclaré qu'il ne

(14) Loin d'avoir peur de l'infaillibilité pontificale, nous devons remercier Dieu d'avoir voulu sa définition avant la crise actuelle. Ce dogme est littéralement la «bouée de sauvetage» à laquelle nous nous accrochons pour ne pas faire naufrage dans la foi. En effet, une église, qui se serait trompée si lourdement au point de nécessiter l'aggiornamento de Vatican II, ne serait pas divine. Elle ne serait qu'une invention humaine. Or, *«Ainsi parle le Seigneur : Maudit soit l'homme qui se confie dans l'homme»* (Jér. XVII, 5). Mais, notre foi nous l'assure, la sainte Eglise Catholique est divine. Elle est infaillible. A lui seul, ce dogme nous permet de confondre les imposteurs de Vatican II.

savait pas qui en était l'auteur. Ainsi, sans vous compromettre, vous avez cru pouvoir refuser l'ordonnance du pape tout en continuant à reconnaître son Autorité.

Et depuis, tous vos efforts ont porté, non à défendre l'infaillibilité pontificale, battue en brèche par les modernistes et par beaucoup de traditionalistes, mais à la restreindre au maximum¹⁵.

Revoyez donc la concession de ce privilège par le Seigneur et devenez catholiques sur ce point fondamental.

Quand Jésus révéla à Simon, fils de Jean, qu'il le faisait Pierre, il entendait surtout souligner qu'il le voulait et qu'il le rendait inébranlable.

Inébranlable dans quoi ? Dans la foi.

C'est si vrai, qu'il lui révéla également que Lui, *«le Christ, le Fils du Dieu vivant»* (Mt XVI, 16), avait prié tout spécialement pour cela. *«Afin que ta foi ne défaille point»* (Lc XXII, 32).

Dans la sainte Eglise de Jésus-Christ, vous devez le savoir, la foi est littéralement fondamentale. N'est-elle pas *«la racine et le fondement de la justification»*? Sans elle, il n'y aurait pas de fidèles, partant pas d'Eglise.

L'Eglise est essentiellement *«la maison de la foi»* (Gal VI, 10). Elle est aussi *«la colonne et le fondement de la vérité»* (I Tim III, 15).

Pour cette *«Maison de la foi»*, pour cette *«colonne de la vérité»*, le Maître a prévu une assise inébranlable; il a voulu un fondement qui ait la stabilité du roc car l'Eglise devait traverser les siècles; et voilà pourquoi il l'a établie sur le pape : *«et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise»* (Mt XVI, 18).

Sans un fondement inébranlable, c'est-à-dire infaillible, l'Eglise se serait nécessairement émiétée en une multitude infinie de sectes. L'infaillibilité du Pape est donc bien un élément constitutif essentiel de Pierre.

Dans l'Eglise du Christ, il n'y a pas de pape qui, dans sa fonction de Pierre, ne soit pas inébranlable, infaillible. Si, comme vous le prétendez,

(15) Vous avez repris et diffusé dans vos publications toutes les objections formulées, au cours du premier concile du Vatican, par les opposants à la définition de ce dogme.

Pierre n'était inébranlable que très rarement, une ou deux fois par siècle, et fluctuant, incertain, douteux, dans son enseignement ordinaire de tous les jours, l'Eglise bâtie sur lui se serait, je ne dis même pas rapidement et dangereusement lézardée, elle se serait totalement écroulée depuis longtemps.

Pour vous, réalisez-en le grotesque, ce dogme garantit l'infailibilité du pape chaque fois qu'il ne se trompe pas, étant bien entendu qu'il peut errer tout le reste du temps. Et voilà pourquoi, les pires erreurs professées publiquement et officiellement depuis plus de vingt ans par les papes de Vatican II, que vous appelez très justement «*antichrists*», ne vous gênent pas pour reconnaître en chacun d'eux le Vicaire du Christ. Elles ne vous gênent pas davantage pour être en communion de foi avec eux, au point de chasser de votre Fraternité quiconque ne célèbre pas la sainte messe «*una cum famulo tuo Papa nostro Joanne Paulò*»¹⁶.

Pour ceux d'entre vous qui ont encore le «*sensus Ecclesiae*» et qui admettent l'adage «*Roma locuta est, causa finita*», je termine ce point de doctrine par deux citations romaines.

«*Toutes les fois donc que la parole de ce magistère déclare que telle ou telle vérité fait partie de l'ensemble de la doctrine divinement révélée*¹⁷, chacun doit croire avec certitude que cela est vrai; car si cela pouvait en quelque manière être faux, il s'ensuivrait, ce qui est évidemment absurde,

(16) *Comme votre fondateur*, vous prétendez sententieusement être en communion avec «*Jean-Paul II catholique*» et non avec «*Jean-Paul II antichrist*». Etes-vous capables de nous montrer ce «*Jean-Paul II catholique*» avec lequel vous êtes en communion ? A moins de nier le principe d'identité, n'est-ce pas le même personnage qui est l'auteur responsable aussi bien de tous les actes officiels du Saint-Siège que de la réunion d'Assise, de la visite à la synagogue de Rome et de toutes les actions et déclarations scandaleuses de son pontificat ? En vertu de quel principe pouvez-vous distinguer «*Jean-Paul II antichrist*» de «*Jean-Paul II Vicaire du Christ*» ? «*Qui n'est pas avec moi, a dit le Maître, est contre moi*» (Mt XII,30).

Ne pensez pas vous en tirer par la réponse facile que vous donnez aux simples : «*Chaque fois qu'il est d'accord avec la tradition, c'est le pape. Quand il s'en éloigne, c'est l'antichrist.*» Ce libre-examen ne résoud pas la difficulté, il la repousse. En effet, qui vous a établis juges de cette conformité ? Le pape n'est-il pas infailible justement pour continuer dans le temps à «*tradere, transmettre*» sans erreur le *Bon Dépôt* de la foi ? N'avez-vous jamais entendu parler du mot que l'on prête à Pie IX : «*la Tradition, c'est moi.*» Réfléchissez, vous verrez qu'il y a quelque chose de vrai dans cette boutade. N'est-ce pas lui, le pape régnant, qui la continue sans hiatus ?

(17) Normalement, lorsque le pape enseigne les fidèles, s'il n'a pas l'intention de parler pour ne rien dire, s'il croit ce qu'il dit et s'il veut l'enseigner à ceux qui l'écoutent, c'est qu'il a l'intention de leur exposer la doctrine divinement révélée pour que ses auditeurs la croient. Et les fidèles qui l'écoutent ne l'écoutent que parce qu'ils le prennent au sérieux. Parce qu'ils le croient dans sa fonction de pape et qu'ils sont convaincus qu'en l'écoutant, c'est le Christ qu'ils écoutent. (Lisez Lc X, 16).

que Dieu lui-même serait l'auteur de l'erreur des hommes» (Léon XIII, *Satis cognitum*).

«*Le magistère de l'Eglise établi ici-bas d'après le dessein de Dieu pour garder perpétuellement intact le dépôt des vérités révélées et en assurer la connaissance aux hommes, s'exerce CHAQUE JOUR PAR LE PONTIFE ROMAIN*¹⁸ et les évêques en communion avec lui.» (Pie XI, *Mortalium animos*)

Cette doctrine classique, Boulenger la résume ainsi dans son *Manuel d'apologétique* (p. 399) : «*On appelle magistère ordinaire universel le mode d'enseignement donné par le pape et les évêques A TOUT MOMENT et dans tous les pays. Lorsque Notre-Seigneur a dit à ses apôtres : «Allez, enseignez toutes les nations», il n'a pas limité leurs pouvoirs à un temps et à un endroit donnés. Le pape et les évêques doivent donc exercer leurs fonctions de docteurs, NON PAS SEULEMENT A DE RARES INTERVALLES ET DANS DES CIRCONSTANCES SOLENNELLES, MAIS PARTOUT ET TOUJOURS.*¹⁸»

Voilà ce qu'est le pape au dire de la doctrine catholique.

Eventualité du péché d'hérésie ou de schisme pour le pape.

Vicaire du Christ et revêtu de son Autorité, le pape n'est pas un robot. Dieu respecte sa liberté. Le pape garde sa personnalité et demeure un homme pécheur. Malgré la sublimité de ses fonctions et la grandeur de ses privilèges, il n'est pas confirmé en grâce. Comme n'importe lequel d'entre nous, il doit faire son salut «*avec crainte et tremblement*» (Phil II, 12). Comme vous et moi, il porte le trésor de ses grâces et de ses privilèges «*in vasis fictilibus*» (II Cor IV, 7). Ce qui veut dire que s'il est Pierre et s'il en a la solidité dans sa fonction de pape, l'homme qu'il demeure peut, en privé, tomber dans n'importe quel péché sans exclure les péchés contre la foi et contre l'unité.

Cette croyance en la peccabilité du pape a toujours été admise dans l'Eglise. Reportez-vous aux grandes litanies des Saints. Si nous supplions Dieu de «*conserver dans la sainte religion le Seigneur Apostolique*», c'est bien la preuve que pour l'Eglise, le pape n'est pas préservé d'en sortir.

(18) Les mots mis en capitales, l'ont été par mes soins.

Car pour le pape, comme pour nous, alors que les péchés les plus graves ne lui font pas quitter l'Eglise et n'entachent en rien son ministère¹⁹, s'il vient à pécher contre la foi, il quitte l'Eglise comme n'importe quel hérétique.

Séparé du Corps mystique, il n'en est plus membre, encore moins en est-il la tête.

Quand par son péché il s'est séparé du Christ, le Christ lui retire son Autorité et son assistance. Désormais ce pape ne conserve de la papauté que le fait d'en occuper le siège, en attendant que l'Eglise le déclare déchu de sa charge.

Je l'ai rappelé, le pape ne peut tomber dans l'hérésie qu'en privé; jamais dans son enseignement officiel. Comment savoir, quand il enseigne, s'il est toujours dans l'Eglise ou s'il l'a quittée ? Comment savoir si l'erreur qu'il a professée est une simple erreur ou un péché formel d'hérésie ? Comment savoir enfin s'il est toujours vraiment pape ou s'il ne l'est plus que de nom ?

En dehors d'un aveu spontané du coupable ou de l'intervention d'une autorité qui l'oblige à confesser la foi, on ne peut pas savoir, de quelqu'un qui professe une erreur, s'il est hérétique formel ou non.

N'y a-t-il aucune exception à cette règle générale ? Oui, il y en a une et elle concerne le pape.

Comme vous le savez, ici bas, il n'y a aucune autorité supérieure à la sienne. Le pape, qui ne relève que de Dieu, ne peut donc être jugé par personne. De ce fait on pourrait croire que, si ce malheur se produisait, il serait sans remède. Eh bien, non. La foi est trop importante pour que Dieu

(19) Entre les mains du Maître, le pape n'est, en fin de compte, qu'un ministre, un instrument doué de liberté. Comme pour le nôtre, c'est toujours l'Homme-Dieu qui produit les effets surnaturels de son ministère, et voilà pourquoi l'état de son âme est sans incidence sur eux.

M'inspirant de la comparaison de saint Augustin (Brév. Rom. Octave de l'Epiphanie, 8ème leçon) je dirai : «Que Pie IX publie *Quanta cura*, c'est Jésus qui enseigne l'Eglise; que Jean-Paul II publie *Redemptor hominis*, s'il est pape, c'est Jésus qui enseigne l'Eglise. Car si la diversité des mérites mesurait l'orthodoxie de l'enseignement, les mérites étant divers, divers seraient les degrés de crédibilité, et chaque enseignement serait d'autant plus croyable qu'il serait donné par un meilleur enseignant. Mais si la foi, qui m'assure que Jésus ne peut pas se contredire, m'interdit de penser que c'est Lui qui enseigne *Dignitatis humanae* ou *Catechesi tradendae*, elle m'assure du même coup que les auteurs de ces documents ne sont pas ses Vicaires ou qu'ils ne le sont plus s'ils l'ont jamais été.

n'ait pas prévu quelque remède efficace contre un tel malheur s'il se produisait.

Pour le pape, comme pour n'importe qui, l'hérésie est d'abord un acte interne, privé. Ce n'est qu'après qu'il l'a exprimée que l'hérétique est reconnu comme tel, pas avant. Mais dans la réalité, devant Dieu, ce malheureux est séparé du Christ depuis le moment où dans son cœur il a refusé de croire une vérité de foi. Dès son péché, s'il a été pape, il ne l'est plus. S'étant séparé du Christ, le Christ lui a retiré son Autorité et son assistance.

Tout cela s'est passé dans le secret de son âme. Aussi longtemps qu'il ne manifeste pas son crime, personne n'en peut rien savoir. Pour l'Eglise, il ne peut y avoir de plus grand malheur que d'être, à son insu, sous la conduite d'un pape qui ne l'est plus.

Fort heureusement, la foi nous rassure. Elle nous rappelle que la Tête véritable de l'Eglise, Celui qui depuis le début n'a jamais cessé et qui ne cessera jamais de la diriger, c'est le Christ. «Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des siècles.»

Même occulte, le péché de son vicaire ne lui a pas échappé. Comment s'arrangera-t-il pour qu'au plus tôt ses fidèles en soient avertis et qu'ils sachent avec certitude que ce pape n'est plus son vicaire, qu'il n'a plus son Autorité ?

En laissant les choses suivre leur cours. Deux hypothèses peuvent être envisagées.

Première hypothèse – A moins d'avoir affaire à un moderniste qui cache totalement son jeu pour se maintenir dans l'Eglise et la faire évoluer, généralement un hérétique, au moins dans les premiers temps, est persuadé que la vérité qu'il nie n'est pas une vérité révélée. Dès lors, surtout s'il occupe un poste élevé qui lui donne une plus grande autorité, il ne tardera pas à afficher sa nouveauté et à prendre les mesures en son pouvoir pour préparer les esprits à l'accepter. Son enseignement deviendra rapidement, sinon franchement hétérodoxe, du moins de plus en plus douteux. L'Eglise, c'est-à-dire aussi bien les simples fidèles que les pasteurs, ont toujours le droit, ils en ont même le devoir, d'interroger le pape pour savoir comment il faut entendre son enseignement douteux. S'il n'y a aucune autorité supérieure à celle du pape pour le juger, n'importe quel fidèle a le droit de l'interroger. Le Christ l'a institué dans sa charge pour «confirmer la foi de ses frères». Interrogé, le pape se doit de répondre. Il doit professer clairement la doctrine et condamner franchement l'erreur opposée.

Si le pape ne répond pas, et qu'un peu partout dans l'Eglise des fidèles se posent des questions sur son orthodoxie, ce pape est pour le moins suspect d'hérésie et devient, par son silence coupable, un pape douteux. Alors l'Eglise croyante, qui n'a aucun pouvoir sur le pape, en acquiert un sur le pape douteux et peut aller jusqu'à le juger et le déposer.

Il est évident que, dans l'Eglise croyante, c'est à la hiérarchie fidèle, aux cardinaux, aux patriarches et aux évêques titulaires qu'il appartient d'interroger le pontife et de déclencher la procédure de jugement du pape douteux.

Deuxième hypothèse – L'hérésie du pape est occulte et, un ensemble de circonstances aidant, l'Eglise ne s'en aperçoit pas. Dans cette hypothèse, au jugement du monde, on pourrait penser que le glas a sonné pour elle. Au jugement du monde, oui, pas à celui de la foi.

«Voici que je suis avec vous tous les jours jusqu'à la fin des siècles» a dit le Seigneur. Et de fait, le malheur d'un pape hérétique s'étant produit à Vatican II, dans une chrétienté chloroformée par le laïcisme, le libéralisme, le naturalisme et une fausse charité, le Seigneur Jésus, véritable Tête de l'Eglise, qui ne peut abandonner son Épouse, n'a pas manqué de lui venir en aide. Au lieu d'assister «ce» pape, qui n'était plus son Vicaire et de le garder de toute erreur, il l'a aveuglé. Et Paul VI a promulgué dans la forme solennelle, en particulier²⁰, la doctrine sur la liberté religieuse qui contredit la doctrine de foi sur le même sujet.

Ce faisant, le Christ a permis aux plus myopes, du moins à ceux d'entre eux qui étaient de bonne volonté, de constater la déchéance de son Vicaire.

II – CE QUE LES CATHOLIQUES FIDÈLES ÉTAIENT ET SONT ENCORE EN DROIT D'ATTENDRE DE VOUS

Bien évidemment, les fidèles, ceux du moins pour qui la religion n'est pas autre chose qu'un ensemble de pratiques, vous demandent, comme à nous, de leur assurer la messe, les sacrements, le catéchisme. Mais les

(20) Je dis bien «en particulier» car Paul VI s'est mis en opposition avec la doctrine certaine de l'Eglise, non seulement sur la liberté religieuse, mais aussi sur le salut de ceux qui ne possèdent pas la foi catholique, sur l'identité de l'Eglise catholique avec le Corps mystique du Christ, sur la doctrine de la Messe, telle qu'elle a été définitivement fixée au concile de Trente, etc.

catholiques, qui vivent intelligemment leur foi²¹, ne demandent pas que cela. Ils nous demandent aussi des justifications doctrinales de notre bon droit, un comportement cohérent et surtout la confession de la foi sur les points les plus contestés. Sans cela nous méritons la remarque du Seigneur aux «guides aveugles» de son temps : «*Hæc oportuit facere, et illa non omittere*» (Mt XXIII, 23).

Des justifications doctrinales catholiques de notre bon droit

Je vous l'ai déjà expliqué. Sans justification doctrinale catholique, vous entraînez les fidèles qui vous suivent dans votre propre immoralité et vous aurez à en rendre compte.

Certes, comme la plupart des responsables de bulletins traditionalistes, vous excellez à dénoncer scandales, erreurs et hérésies des papes et des évêques de Vatican II. Mais pas une seule fois, en partant de ces faits répétés et scandaleux du scandale de la foi, vous n'avez osé tirer la conclusion que cette vertu nous impose. Pour ne citer qu'une de vos productions, Pierre, m'aimes-tu ? c'est un modèle du genre que vous cultivez²².

C'est un fait, nous ne pouvons que le constater pour le déplorer. Malgré tous vos séminaires, vos couvents et votre université parisienne, malgré vos centaines de prêtres et vos cinq évêques, vous n'avez pas encore été capables de produire un seul travail doctrinal sérieux pour confondre les protagonistes de la nouvelle église de leur hérésie formelle²³ et pour justifier le bon droit de notre résistance.

Cette absence de justification est très grave. Réalisez ceci : vous prétendez reconnaître l'Autorité du pape régnant et celle des évêques dans les diocèses desquels vous vous êtes installés; vous allez même jusqu'à exclure de votre Fraternité ceux qui ne les reconnaissent pas (Déclaration du 8-11-1979) et, dans le même temps, vous exercez votre ministère contre la volonté expresse de ces évêques et du pape. Est-ce là un comportement logique ?

(21) Aux fidèles qui oublient de nous le demander, il est de notre devoir, comme le voulait saint Pierre, d'en rappeler la nécessité : «*Soyez toujours prêts à répondre pour votre défense à quiconque vous demandera compte de votre espérance*» (1 Pi III, 15).

(22) Dans la *Lettre aux Amis et Bienfaiteurs*, votre Supérieur général, l'abbé Schmidberger, s'est fait une spécialité de ces jérémiades aussi faciles que stériles. Au tribunal de Dieu elles manifesteront votre culpabilité à tous.

(23) Admettre quelque bonne foi chez les occupants des postes clés de l'Eglise (pape, cardinaux, patriarches et évêques), alors que depuis plus de vingt ans ils manifestent qu'ils ont rompu avec la foi catholique, serait reconnaître que les portes de l'enfer peuvent prévaloir contre l'Eglise à son insu.

Il y a plus grave encore. Pour tenter de justifier l'incohérence de votre comportement, en opposition radicale avec vos déclarations répétées d'allégeance aux autorités de Vatican II, vous tentez de faire admettre que ce comportement est conforme à la pratique catholique. A vous en croire, des Docteurs et des Saints l'auraient eu avant vous et ils l'auraient même recommandé.

Pour accréditer ces affirmations, vous sollicitez les textes que vous citez. Je l'ai montré dans *soumission et obéissance*, au sujet de l'incident d'Antioche et de la parole de Pierre.

Dans le n° 3-4 des *Cahiers de Cassiciacum*, M. l'abbé Bernard Lucien a publié une étude sur le texte de saint Robert Bellarmin. Ce texte, *De Romano Pontifice*, (L.II, ch. 29) a votre préférence. Jacques Ogliastro le cite à nouveau dans *Le Chardonnet* de décembre 1991. Lisez donc l'étude de M. l'abbé Lucien et vous comprendrez combien il est malhonnête de continuer à faire référence à l'autorité de saint Robert Bellarmin pour tenter de justifier un comportement qui n'est pas catholique.²⁴

(24) Je viens de recevoir *Le Chardonnet* de janvier 1992. En page 2, je lis la «**suite des citations, recueillies par Jacques Ogliastro, sur l'obéissance**». Je ne connais pas Jacques Ogliastro, mais je connais M. l'abbé Philippe Laguérie et je sais que les articles d'Ogliastro sont publiés sous sa responsabilité. Je regrette de devoir le souligner, mais le procédé employé ici, une fois de plus, n'est pas honnête. Quand on fait une citation, on ne la fait que si elle se rapporte au sujet discuté. On ne la fait pas en la présentant de manière à ce qu'elle soit comprise à l'inverse de ce que voulait dire son auteur. Que penser alors des citations que l'on fait, après les avoir tronquées du passage qui va à l'encontre de ce qu'on veut leur faire dire ?

Ogliastro commence cette fois par un texte de l'encyclique *Diuturnum illud* du pape Léon XIII. Dans ce texte, le pape reconnaît : «*Une seule raison valable de refuser l'obéissance; c'est le cas d'un précepte manifestement contraire au droit naturel ou divin.*» Il justifie ainsi la désobéissance en ce cas : «*Car les princes, dont la volonté est en opposition avec la volonté et les lois de Dieu, ...*»

De quels princes parle ici Léon XIII ? Uniquement des princes temporels. En effet, l'encyclique est tout entière consacrée à l'*origine du pouvoir civil*, comme l'indique son titre, qu'Ogliastro s'est bien gardé d'indiquer, *De potestatis civilis origine*. Eh bien, pour faire dire au pape ce que lui voulait qu'il dise, mais que le pape n'a pas dit, Ogliastro a ajouté une incise de son invention. Et les lecteurs du *Chardonnet*, qui font confiance à la publication de M. l'abbé Laguérie auront lu : «*Car les princes (les princes de l'Eglise compris, certainement, dont la volonté...*»

Après Léon XIII, c'est le cardinal Journet. Dans le texte qu'il cite, Ogliastro a remarqué un passage qui va à l'encontre de ce qu'il voudrait lui faire dire. Qu'à cela ne tienne, il l'omet purement et simplement et, là encore, les lecteurs du *Chardonnet* n'en sauront rien.

Voici le texte de Journet reconstitué avec, entre crochets et en caractères gras, le passage qu'Ogliastro a supprimé puisqu'il le gênait.

«L'obéissance ne doit jamais être aveugle ni dans le cas où elle est théologique ni dans le cas où elle est morale. Elle doit toujours être affaire de conscience et doit toujours être éclairée par la prudence. Mais la visée de la prudence ne sera pas la même dans tous les cas.

Sachez-le, aucun des théologiens et des saints dont vous invoquez l'autorité ne s'est jamais trouvé confronté à un problème semblable au nôtre. Comment, dès lors, pouvez-vous invoquer leur conduite pour justifier la vôtre ?

Jamais, ni de saint Thomas d'Aquin, ni de saint Robert Bellarmin, ni de saint Bernard, ni de Cajetan, ni de Suarez, ni de Journet, ni de quelque autre auteur catholique qu'il vous plaira, vous ne pourrez avancer **un seul texte qui autoriserait les fidèles à résister aux ordres formels du Magistère infallible**. Or, c'est de cela qu'il s'agit pour nous dans la crise actuelle.

[Dans le cas des vérités garanties infailliblement comme absolues et irrévocables, et dans le cas des lois générales garanties infailliblement comme prudentes, la visée de la prudence ne porte pas sur la valeur de ces directives pour elles-mêmes; comment aurait-elle à délibérer sur la justesse de directives qui sont infailliblement garanties ? Elle porte uniquement sur la valeur de ces directives pour moi; de quelle manière vais-je personnellement m'en emparer pour les faire passer hic et nunc dans ma vie concrète quotidienne? Mais] dans le cas des directives garanties d'une manière seulement faillible, la visée de la prudence est plus vaste; elle doit porter éventuellement jusque sur la valeur de ces directives pour elles-mêmes; non certes pour contester aux pouvoirs légitimes leur mission et nier leur autorité, ce serait folie; mais, lorsqu'il y a des raisons graves de le faire, pour s'assurer de la crédibilité hic et nunc de cette autorité, dans tel cas douteux particulier.»

Ogliastro et M. l'abbé Laguérie ne semblent pas avoir compris la citation qu'ils ont faite du cardinal Journet. C'est donc à eux que je m'adresse plus spécialement à présent.

Comme je l'ai souvent expliqué et comme je le redis dans cet article, le problème que les papes de Vatican II posent à la conscience catholique est sans précédent. Il se situe au niveau de la foi. Il consiste en ce que, pour garder cette vertu théologique, nous devons leur résister au sujet de «*vérités garanties infailliblement comme absolues et irrévocables*», et aussi au sujet de «*lois générales garanties infailliblement comme prudentes*.» Une telle situation, avec un vrai pape, un pape revêtu de l'Autorité de Pierre, est absolument impensable pour un catholique. Pour reprendre les termes du cardinal, «*comment aurions-nous à délibérer sur la justesse de directives qui sont infailliblement garanties ?*»

Je vais plus loin. A supposer, comme vous le pensez dans votre Fraternité sans être capables de le démontrer, que les décisions auxquelles vous vous opposez soient «**garanties d'une manière seulement faillible**». Au dire de Journet, **la visée de la prudence est plus vaste; elle doit porter éventuellement jusque sur la valeur de ces directives pour elles-mêmes : non certes**, précise le cardinal, **pour contester aux pouvoirs légitimes leur mission et nier leur autorité, ce serait folie.**»

Contrairement à ce que vous essayez d'insinuer dans *Le Chardonnet*, ce texte ne nous concerne aucunement. Il n'est jamais venu à l'esprit du cardinal, qui connaissait la théologie catholique, un peu mieux qu'à Ecône, de supposer qu'un pape puisse enseigner l'erreur dans un domaine où il est infaillible. Pour lui, lisez son texte, il le dit, il y aurait folie à penser seulement une telle contradiction. Par contre, **ce texte condamne la conduite de votre Fraternité**. En effet, **vous ne contestez pas seulement la valeur des directives que vous refusez. Vous commettez la folie de contester, au pouvoir dont vous proclamez la légitimité, sa mission, et, en refusant de vous soumettre à ses ordres formels, vous niez son autorité. Voilà qui est folie, et pas seulement au dire de Journet.**

Pour ne rappeler que le décret *Unitatis redintegratio* sur l'oecuménisme, la déclaration *Dignitatis humanae* sur la liberté religieuse, la constitution *Sacrosanctum Concilium* sur la liturgie, ou *Missale romanum* qui publie le nouveau missel, leur promulgation officielle par Paul VI relève du Magistère infallible²⁵. En de telles matières, il est impensable, pour la foi catholique, d'envisager seulement la possibilité d'avoir à résister à un vrai pape. Il est donc malhonnête de prétendre que des saints l'auraient conseillé ou seulement pratiqué. Comme je l'ai expliqué en haut de la page 14, dans le respect de la nature et de la fin propre de l'Eglise, c'est-à-dire dans les limites de l'orthodoxie, l'Autorité du pape, dans l'Eglise militante, est sans limite et il est absolument nécessaire de nous y soumettre pour faire notre salut.

Dans le cas où, malgré tout, vous auriez pu croire de bonne foi qu'il vous était permis de désobéir aux ordres formels du pape régnant, puisque des Saints l'avaient fait avant vous, je vous rappellerai :

– Le jugement exprès porté par les papes Boniface VIII et Pie XI sur le sujet qui nous occupe. Je les ai cités, page 9.

Enfin, dans la suite du texte cité, Journet précise : «sur le plan où l'assistance divine qui soutient ces autorités devient faillible et sur les points où Dieu peut les laisser errer si elles le veulent, - la conscience catholique sera comme déchirée; mais si elle reste catholique, ses déchirements pourront être bénis...»

Quels sont ces «points où Dieu peut laisser ces autorités errer si elles le veulent» et où «la conscience catholique sera comme déchirée si elle reste catholique», c'est-à-dire si, par respect pour l'Autorité, elle se soumet ? Le cardinal Journet en indique quelques uns en bas de la p. 933 (*Eglise du Verbe incarné*, T.II), et vous vous êtes bien gardés de les indiquer. La place me manque pour les rapporter ici. Mais, je le précise pour mes lecteurs, ils sont du genre «ralliement» de Léon XIII, et «condamnation de l'A.F.» par Pie XI.

S'il vous reste seulement un peu de pudeur, avec M. Ogliastro, vous devriez rougir, M. l'abbé Laguérie, d'avoir laissé entendre qu'il s'agissait, dans ces citations faites sous votre responsabilité, de cas semblables à celui des papes de Vatican II.

(25) Chacun des documents conciliaires porte, avant la signature des Pères du concile qui les authentifie, «*Hæc omnia et singula quæ in hac Declaratione (Constitutione, Decreto) edicta sunt, placuerunt Sacrosancti Concilii Patribus. Et Nos, Apostolica a Christo Nobis tradita potestate, illa, una cum Venerabilibus Patribus, in Spiritu Sancto approbamus, decernimus ac statuimus et quæ ita synodaliter statuta sunt ad Dei gloriam promulgari jubemus. Romæ, apud S. Petrum die ... Ego PAULUS Catholicae Ecclesiae Episcopus.*» (Constitutiones OEcumenicum Concilium Vaticanum II. Typis polyglottis Vaticanis - MCMLXVI.)

«Toutes et chacune des choses qui sont édictées dans cette Déclaration (ce Décret, cette Constitution) ont plu aux Pères du Concile. Et Nous, en vertu du pouvoir apostolique que Nous tenons du Christ, en union avec les vénérables Pères, Nous l'approuvons, arrêtons et décrétons dans le Saint-Esprit, et Nous ordonnons que, pour la gloire de Dieu, ce qui a été ainsi établi conciliairement soit promulgué. Rome, auprès de Saint-Pierre, le ... Moi, PAUL, évêque de l'Eglise catholique.» (Documents du Concile Vatican II. Editions Saint-Augustin. Saint-Maurice. Suisse. 1967)

– La règle de conduite donnée par Pie XII pour se comporter dans les matières qui ont pu être controversées, la voici : «*Si les papes portent expressément dans leurs actes un jugement sur une matière qui était jusqu'à présent controversée²⁶, tout le monde comprend que cette matière, dans la pensée et la volonté des Souverains Pontifes, n'est plus désormais à considérer comme question libre entre théologiens*» (Denz. 2313).

Non! Souffrez que je le redise, en de telles matières, il n'est pas permis de résister à un vrai pape et il est malhonnête de prétendre que des Saints l'auraient fait.

Par contre si, comme c'est le cas depuis Vatican II, la foi, ou plutôt la parole de Dieu à laquelle nous adhérons par cette vertu, nous commande de résister au pape régnant, elle nous assure du même coup, – car Dieu ne peut pas se contredire – que ce pape, auquel elle nous commande de résister, n'est pas un vrai pape, il n'est pas revêtu de l'Autorité du Christ, il n'est pas son Vicaire.²⁷

Un comportement cohérent

En plus qu'il est scandaleux, votre comportement fait le jeu de la subversion. Comment ne vous rendez-vous pas compte que vous apportez votre soutien aux destructeurs de l'Eglise ?

Tout ce que vous pouvez dire ou écrire sur les coryphées de l'église apparente ne les gêne nullement. Par contre, connaissant la doctrine

(26) C'est bien ce qu'ont fait Boniface VIII, Bulle *Unam Sanctam*, et Pie XI, encycl. *Mortalium animos*. Voir page 9.

(27) Dans le cas où vous en auriez besoin, voici comment j'explique cette doctrine aux gens simples qui fréquentent nos chapelles.

Je leur dis : imaginez deux hosties. L'une des deux est consacrée, l'autre ne l'est pas; mais on ne peut plus distinguer celle qui contient le Corps du Christ. Malgré cette ignorance, il y a une différence substantielle entre ces deux hosties puisque l'une est le Corps du Christ, l'autre non. Si cette présence pouvait se voir, il serait très facile de discerner celle qui est consacrée de celle qui ne l'est pas. Malheureusement, cette présence réelle ne se voit pas. Eh bien, ce n'est qu'une comparaison, imaginez deux papes, l'un est vraiment et réellement pape. Elu normalement, le Christ l'a agréé pour son Vicaire et lui communique son Autorité. L'autre, pour une raison qui nous échappe, bien qu'il ait été élu normalement, n'a pas été agréé comme vicaire par le Christ; il n'en possède pas l'Autorité. L'Autorité du Christ, dans le pape agréé par Lui comme Vicaire, ne se voit pas plus que Sa présence corporelle dans une hostie consacrée. Seul Dieu, qui sait tout, voit aussi bien la présence de son Fils dans une hostie consacrée que son Autorité dans un pape agréé comme Vicaire. Du moment que Dieu voit quel pape possède et quel pape ne possède pas l'Autorité de son Fils, s'il nous commande de résister à l'un d'eux, on peut être assuré que, malgré les apparences contraires, ce pape n'est pas un vrai pape, il n'en possède pas l'Autorité, il n'a pas été agréé comme Vicaire.

catholique bien mieux que vous ne le pensez à Ecône, ces mêmes coryphées ne craignent qu'une chose, celle que proposait le R.P. Calmel : «être démasqués d'autorité.»

Ils craignent cela d'autant plus que le jour où l'Eglise croyante aura pris conscience que les hommes de Vatican II ne possèdent pas l'Autorité du Christ, leur «*église apparente*, pour reprendre encore l'explication du R.P. Calmel, *tombera en poussière car sa principale force vient de ce que son mensonge intrinsèque passe pour la vérité, n'étant jamais effectivement désavoué d'en haut.*»²⁸

Parmi les multiples déclarations de votre fondateur, rappelez-vous ce passage de la lettre qu'il adressait le 6 octobre 1978 à quarante cardinaux, dont le cardinal Wojtyla, archevêque de Cracovie, qui allaient entrer en conclave après la mort de Jean-Paul 1^{er}. Il met particulièrement en évidence l'incohérence scandaleuse de votre comportement. «*Un pape digne de ce nom et vrai successeur de Pierre ne peut pas déclarer qu'il se donnera à l'application du Concile et de ses Réformes. Il se met par le fait même en rupture avec tous ses prédécesseurs et avec le Concile de Trente en particulier.*»

Avez-vous réfléchi quelquefois à la portée de ce texte ? Avez-vous réalisé, de quel ridicule vous vous êtes couverts depuis l'élection de Wojtyla ? Lui, au moins, n'a pas caché son jeu, lui, au moins, a été et demeure conséquent avec ses convictions.

Dès sa première encyclique, il s'est présenté comme l'homme qui appliquerait complètement les décisions de Vatican II, et «*sans s'enfermer dans des documents*».

Depuis, il ne cesse de le répéter inlassablement, parce que «*l'Eglise, durant le Concile, a pris conscience plus profondément de sa propre nature et de sa propre mission*» (8.12.1978), parce que nous pouvons y voir «*une nouvelle phase de l'autoréalisation de l'Eglise à la mesure de l'époque où il nous est donné de vivre*» (*Dives in Misericordia* VIII, 15), et parce que l'Esprit-Saint a parlé par la bouche des Pères, «*nous nous proposons donc comme tâche principale de mettre en oeuvre l'enseignement de ce grand Concile*» (O.c. I,1).

Bien plus, le même Jean-Paul II a déclaré dans *Redemptor hominis* : «*Jean XXIII et Paul VI constituent une étape à laquelle je désire me référer*

(28) R.P. Calmel, o.p., *Itinéraires* n° 173, mai 1973, p. 79-80.

directement comme à un seuil à partir duquel je veux, en compagnie de Jean-Paul 1^{er} pour ainsi dire, continuer à marcher vers l'avenir» (II,3).

Je ne voudrais pas soupçonner les intentions de Mgr Lefebvre mais enfin, comment expliquer qu'il n'ait pas tiré la conclusion qui s'imposait à lui surtout après les déclarations du nouvel élu ? Or, c'est un fait, il ne l'a pas tirée. Etait-il convaincu de ce qu'il avait écrit aux cardinaux ?

Le pape étant l'organe infaillible de la Tradition, en rompant avec tous ses prédécesseurs, Jean-Paul II a manifesté clairement aux yeux de Monseigneur qu'il quittait l'Eglise et qu'il s'installait dans le schisme. Y aurait-il quelque témérité à s'interroger sur la sincérité de celui qui, sachant cela, n'a cessé de quémander des faveurs à un schismatique installé matériellement sur le Siège de Pierre ?

Après les déclarations si claires de Jean-Paul II, comment, votre fondateur, n'a-t-il pas réalisé que «ce» pape, malgré son élection, n'était pas et ne pouvait pas être «un vrai successeur de Pierre»²⁹ ?

Le fait est là, dans sa brutalité, Mgr Lefebvre n'a pas tiré la conclusion que la foi et l'honneur exigeaient de lui. Et cette abstention calculée, comprenez-le, autorise à se poser bien des questions à son sujet.

Je ne vous l'apprends pas davantage, non seulement Monseigneur n'a pas tiré la conclusion qui s'imposait à lui, mais, contre toute justice, il a chassé de sa Fraternité ceux de ses fils qui l'avaient pris au sérieux, qui avaient cru que leur supérieur pensait vraiment ce qu'il avait écrit, et en avaient conclu que Jean-Paul II n'était pas un vrai pape³⁰.

(29) L'élu du conclave «qui, malgré son élection, n'est pas un vrai successeur de Pierre», n'est rien d'autre qu'un «pape materialiter», pour reprendre l'expression du R.P. Guérard des Lauriers. Oh ironie du sort, voilà que Mgr Lefebvre était «guéradien» sans même s'en douter. (30) J'ajoute cette note à l'intention de M. l'abbé Franz Schimdburger. Rappelez-vous aussi, M. le Supérieur général, ce qu'a écrit votre prédécesseur dans un de ses moments de lucidité : «*S'il apparaissait impossible, comme l'affirment les progressistes et ceux qui suivent Paul VI les yeux fermés, que le Pape Paul VI soit vraiment Pape et favorise en même temps l'hérésie et, par conséquent, s'il apparaissait qu'il est contraire aux promesses faites par Notre-Seigneur Jésus-Christ qu'un Pape soit profondément libéral, alors là il faudrait se ranger à la première hypothèse (celle des «sédévacantistes»). Mais cela ne semble pas évident.*»

Après le scandale d'Assise, après celui de la synagogue de Rome, après tous ceux qu'un des vôtres a rapportés dans *Pierre m'aimes-tu ?* si cela n'est pas encore évident pour vous, excusez-moi de vous le dire brutalement, mais je ne vois d'explication à votre cécité que dans le bien-fondé du bruit qui circule à votre sujet jusque dans la Fraternité, vous seriez infiltré dans la Tradition pour faire évoluer Ecône vers le ralliement à la nouvelle église.

Après ce rappel, comment n'avez-vous pas honte, comment ne rougissez-vous pas, vous tous, qui persévérez dans le même comportement qui trompe la résistance catholique ? S'il vous reste un minimum de sens commun, réalisez donc que vous trahissez la cause de l'Eglise au profit de celui qui en poursuit ouvertement la destruction. Il faut vraiment que vous manquiez de tout jugement pour ne pas prendre conscience que tous vos efforts pour affirmer et clamer partout la légitimité des papes de Vatican II fait leur jeu.

Aux yeux du monde et de la chrétienté, vous leur reconnaissez une Autorité qu'ils n'ont pas.

Au yeux du monde et de la chrétienté, vous discréditez et faites passer pour des «ultras» les vrais résistants, ceux qui sont cohérents avec les exigences de la foi catholique.

Et tout cela au profit de qui ? Je le répète à votre honte, au profit de celui que votre fondateur, dans un moment de foi lucide, avait reconnu et déclaré ne pas pouvoir être «un vrai pape» et que, dans un autre moment de lucidité, il avait très justement appelé «*antichrist*».

Si le ridicule pouvait tuer, il y a bien longtemps que votre Fraternité aurait disparu. Mais non. Le ridicule ne tue plus. Dans un siècle où le Prince de ce monde est roi, ses serviteurs ont la vie dure.

J'en arrive ainsi à la confession de la foi et à la terrible responsabilité de Mgr Lefebvre et de la vôtre à tous³¹, à ce sujet.

La confession de la foi

Nous sommes les débiteurs de Dieu; l'Apôtre est formel : «*Qu'as-tu que tu ne l'aies reçu ?*» (I Cor IV, 7).

(31) Seule l'ignorance invincible pourrait excuser la responsabilité de certains d'entre vous. Mais, quand il s'agit du devoir d'état (l'étude de la doctrine fait partie du devoir d'état du prêtre) ou du respect des droits d'autrui (en l'occurrence les droits du pape régnant), on ne peut invoquer cette excuse. Encore moins quand on s'obstine à mépriser les opinions contraires aux siennes.

Pour ce qui est des fidèles entraînés dans vos égarements, leur responsabilité est incontestablement moindre que la vôtre. Ils ne sont pourtant pas sans faute. Mis à part ceux qu'en théologie morale on appelle les *rudés*, parce qu'ils sont dans l'incapacité de comprendre la crise, la plus grande partie de vos fidèles a choisi de vous suivre par facilité. Dans quelle mesure le scandale de votre conduite excusera-t-il leur péché ? Ils l'apprendront comme nous au jour du jugement.

Vous est-il arrivé de vous demander pour quelle raison Dieu nous a préservés, nous, d'adhérer aux nouveautés de Vatican II ? Pour quel motif Dieu nous a donné de résister à ces papes ?

La dernière fois que votre fondateur est venu confirmer les enfants dans ma chapelle de Tours, c'était le 21 avril 1979, je le lui ai rappelé. «Nous vous sommes reconnaissants, Monseigneur, de venir confirmer nos enfants et de nous donner des prêtres qui assureront le culte après nous. Mais Dieu ne vous a pas choisis pour cela. Dieu vous a choisis d'abord pour confesser la foi.»

J'ai osé lui dire aussi que je voyais le doigt de Dieu dans le choix qu'il avait fait de sa personne : afin que l'action divine apparaisse davantage dans la résistance catholique.

En effet, par les fonctions qu'il avait exercées, votre fondateur était très connu, aussi bien dans la curie romaine que dans l'épiscopat de langue française. Tous savaient son attachement au Saint-Siège et son caractère plutôt doux. Le voir se dresser contre le pape et contre le concile obligeait ceux qui l'observaient à découvrir, au travers de son action, celle de Dieu qui l'avait appelé et qui le soutenait.

L'objet de notre témoignage

Dans toutes les grandes crises qui ont secoué l'Eglise, Dieu n'a jamais manqué d'appeler des hommes pour qu'ils se lèvent et portent témoignage contre les novateurs. Répondant à la confiance que Dieu leur faisait, ces confesseurs ont repoussé toutes les nouveautés et confondu leurs auteurs en proclamant la foi. Ils savaient que cette vertu est «*le bouclier contre lequel viennent se briser tous les traits enflammés du malin*» (Eph VI, 16).

Dieu avait suscité Mgr Lefebvre, comme il nous a suscités, pour repousser l'hérésie dominante et pour en triompher en proclamant clairement la foi attaquée par celle-ci.

Quelle est donc l'hérésie dominante qui menace de tout emporter depuis Vatican II ?

Jean Madiran l'a signalée dès la première ligne de l'avant-propos de son livre sur ce sujet. «*L'hérésie du XX^{ème} siècle*³², écrit-il, est celle des évêques.» Et il précise aussitôt : «*Non qu'ils en soient les inventeurs; mais les agents.*»

(32) *L'hérésie du XX^e siècle*. Nouvelles Éditions Latines. 1, rue Palatine. 75006 Paris.

En quoi consiste cette hérésie ?

En ce que l'Eglise Romaine n'est plus considérée pour ce qu'elle est «*Mater et Magistra omnium ecclesiarum*», mais comme une église parmi toutes les autres églises.

«*La théologie dite "romaine" fut considérée de plus en plus comme une école théologique parmi d'autres, et point la meilleure, une école rétrograde, scolastique, juridique, dépassée. Les encycliques étaient tenues pour un produit local de cette école théologique contestée. En cela les évêques et docteurs se sont parjurés, ils ont forfait à leur serment solennel de tenir au contraire l'Eglise de Rome pour "la Mère et la Maîtresse de toutes les Eglises"*» (O.c. p. 16).

Le résultat ne se fit pas attendre. «*Il n'y avait plus la communion de l'intelligence entre les évêques et le Saint-Siège. Mais, surtout à partir de 1950, les évêques ont eu le sentiment, ou on le leur a insufflé, que la communion avait été rompue par le Saint-Siège, prisonnier d'une école théologique et juridique particulière, et dépassée : et qu'il incombait donc au Saint-Siège de retrouver la communion avec l'épiscopat; ou d'y être amené.*»

«*Tout le second Concile oecuménique du Vatican a été conduit par les évêques dans cette perspective*» (O.c. p. 19).

Depuis «*le concile de notre siècle*», fait encore plus grave, les pontifes de Vatican II ont, eux aussi, manifesté que, jusque sur des questions irréfornables, ils n'étaient plus en communion d'intelligence avec la «*Mater et Magistra*» d'avant Vatican II.

Eh bien, c'est pour être les témoins de la vérité de sa parole en faveur de l'Eglise de Pierre, contre l'hérésie du XX^{ème} siècle, que Dieu nous a choisis.

III – MGR LEFEBVRE ET LE TMOIGNAGE DE LA FOI

S'il avait été facile de résister sous le règne de Paul VI, qui n'avait rien pour plaire et tout pour rebuter, il devint plus difficile de continuer la résistance après l'élection du comédien qu'avait été Wojtyła.

Dès l'accession de ce dernier au Siège de Pierre, les conversations reprirent entre Rome et Ecône. Monseigneur, alors, préféra user de diplomatie plutôt que de s'en tenir à l'humble mais courageuse profession de la foi.

Face à Jean-Paul II, au lieu d'adopter l'attitude courageuse de saint Paul à Antioche, au lieu de «*lui résister en face, parce qu'il était répréhensible*» de continuer l'oeuvre de ses prédécesseurs immédiats, au lieu d'exiger fermement qu'il confirme l'Eglise dans la foi (Lc XXII, 32), Mgr Lefebvre préféra quémander ce que personne, «*fût-ce un apôtre ou un ange venu du ciel*», ne peut nous interdire de pratiquer, la fidélité à la Tradition (Gal I,8).

«*Très Saint-Père, laissez-nous faire l'expérience de la Tradition*» devint le leitmotiv de toutes ses demandes.

Ce faisant, Monseigneur s'engageait sur le chemin qui devait le conduire à l'abandon de la cause pour laquelle nous nous étions dressés et pour laquelle Dieu l'avait choisi.

Comment cet évêque catholique n'a-t-il pas réalisé qu'il se déshonorait en sollicitant, du destructeur de la foi, l'autorisation d'être fidèle au serment répété de son baptême, de sa confirmation, de son ordination et de son sacre ?

La résistance catholique

Vous semblez ignorer que la résistance à Vatican II n'est pas le fait de Mgr Lefebvre. Elle s'est dressée sans lui. Quand Monseigneur y est entré, elle existait depuis longtemps. Elle était déjà bien organisée en particulier en France, en Allemagne et au Mexique. Nous avons même créé à Rome un secrétariat international, le P.E.R.C.³³

– Où étaient Monseigneur et votre Fraternité lorsqu'avec M. l'abbé Coache nous dirigeons les *Marches Romaines* et nos veillées de prières sous les fenêtres de Paul VI, place saint Pierre ? Parmi les observateurs.

– Qui donc, pour la première fois, a rempli la grande salle de la Mutualité, à Paris, pour faire connaître l'existence de la résistance à Vatican II et le bien-fondé de nos revendications catholiques ? Pas Mgr Lefebvre. Sans doute nous soutenait-il par sa présence mais, ... parmi les auditeurs seulement, sans oser monter sur l'estrade par peur de se compromettre avec les conférenciers.

– Même la grande journée de Lille, au début de «*l'été chaud*», a été organisée par nous. Votre fondateur n'en voulait pas. Alerté par M. Paul Liétar, de Tourcoing, que Monseigneur se proposait d'aller y célébrer une

(33) Sigle de notre alliance internationale *Pro Ecclesia Romana Catholica*.

messe en privé, pour sa famille et quelques amis, c'est moi qui suis intervenu et qui ai insisté jusqu'à ce qu'il accepte de nous laisser organiser une grande manifestation à Lille. Comme à l'ordinaire, il se décida *in extremis*. Et si, en moins de 15 jours, nous avons pu rassembler les foules qui l'ont acclamé et qui ont fait trembler les gens du Vatican, c'est bien parce que nous avons une organisation internationale capable de les déplacer.

Monseigneur ne s'est engagé dans la résistance, que quand elle a été suffisamment développée et organisée pour s'imposer. Alors, profitant de l'avantage que lui donnait son épiscopat, il a eu vite fait de la confisquer à son profit ou, si vous préférez, au profit de son oeuvre, de sa Fraternité.

Jésus nous a prévenus. «*Qu'il est difficile à un riche de faire son salut !*»

Aussi longtemps que Monseigneur eût besoin de nous et de notre organisation, j'étais le bienvenu à Ecône, et les séminaristes partisans de *Forts dans la Foi* n'avaient pas besoin de se cacher pour lire ma revue. Malheureusement, les choses ont changé. Avec les rentrées massives des membres du M.J.C.F.³⁴ à Ecône, les libéraux devinrent majoritaires, et le coeur de votre fondateur pencha de leur côté. Alors, les «durs» furent contraints de prendre des précautions pour me rencontrer et pour lire ma revue. Pour ne citer que M. l'abbé Philippe Laguérie, demandez-lui si j'exagère en écrivant cela.

A l'exception du jugement que je portais sur l'invalidité radicale de la nouvelle messe et sur l'interdiction absolue que je faisais aux fidèles d'y assister, Monseigneur Lefebvre, sans m'approuver, n'était opposé ni à mon analyse du nouveau rite, ni à ma démonstration de l'hérésie, du schisme et de l'apostasie de Paul VI.

C'est en sa présence, au cours de journées sacerdotales présidées par lui, que j'ai rendu publiques ces deux analyses.

A la fin de la première, dans la Maison Lacordaire de Flavigny, M. l'abbé Coache déclara devant tous les assistants qu'il ne partageait pas

(34) Mouvement de la Jeunesse Catholique Française. Un de ses deux fondateurs, devenu prêtre, est le Prieur du *Couvent de La Haye aux Bonshommes*, à Avrillé. A l'occasion d'une grève des chemins de fer, qui le bloqua providentiellement à Tours pendant quatre heures, j'ai pu le rencontrer. Au cours de notre entretien, tout surpris, il me dit «innocemment» : «Si je vous comprends bien, pour vous, la question du pape est une question de foi !» J'en suis encore tout interloqué ! Le drame, en tout cela, c'est que ce «Bon Père Innocent» soit le Directeur spirituel de nombreuses Dominicaines enseignantes. Prions, dans l'intérêt de ses dirigées, afin qu'il se décide, avant qu'il ne soit trop tard, à prendre au sérieux l'avis du Seigneur, en saint Mt XV,14.

la conclusion qui se dégageait de mon analyse : – **célébrée dans le nouveau rite de Paul VI, la messe n'est pas et ne peut pas être valide.**» Comme je demandais à Monseigneur ce qu'il en pensait, il répondit aussitôt :

- «*Votre travail est sérieux. A votre place, je l'enverrais au Saint-Office afin que Rome se prononce.*»

- «*Moi, répliqua le R.P. Guérard des Lauriers qui avait assisté à mon exposé auprès de votre fondateur, je vous donne un avis contraire à celui de Monseigneur. Je connais au Saint-Office le secrétaire qui recevra votre travail. Il s'empressera de le mettre à la corbeille à papiers. Si vous voulez que Rome s'en occupe, publiez-le.*»

- «*Le Père a probablement raison*», remarqua Monseigneur en souriant.

J'ai donné la seconde analyse, qui concluait à l'hérésie et au schisme de Paul VI, dans votre séminaire, à Ecône. J'annonçai alors que j'envoyais mon travail à tous les Cardinaux et à tous les Patriarches de la sainte Eglise et que je m'apprêtais à le rendre public à Rome même, au cours d'une conférence de presse. Là encore, Monseigneur ne fit aucune remarque et m'assura de sa prière.

La conférence de presse s'est tenue comme prévu, à Rome, le 19 novembre 1976. Elle fut relatée par plus de 19 quotidiens italiens et Monseigneur continua à me manifester son amitié et à m'accueillir à sa table quand j'allais le visiter. (Cf. *Forts dans la Foi* n° 11, p. 24-25)

Le revirement de Monseigneur

Les choses ont changé et votre fondateur a pris ses distances envers moi et envers tous les vrais résistants peu avant sa fameuse déclaration du 8 novembre 1979. Que s'était-il donc passé qui pût justifier son nouveau comportement et sa déclaration fratricide ?

Connaissant fort bien ma position sur le bon droit de notre résistance catholique, Monseigneur Lefebvre s'est bien gardé de me faire ses confidences au moment où il décidait de reprendre des pourparlers avec les dirigeants de la nouvelle église. C'est par la rumeur publique que je les ai connus.

Cette année (1979), la fête de saint Pie X tombant un dimanche, je profitai de l'homélie pour rassurer les fidèles de ma chapelle sur les intentions de Monseigneur. Je publiai ensuite cette homélie³⁵ dans la revue,

(35) On peut en demander le texte au secrétariat de *Forts dans la Foi*, à Tours.

pour mes lecteurs bien sûr, mais aussi pour rappeler à votre Prélat que «pour souper avec le diable, il faut se munir d'une cuillère qui possède un très long manche.»

Hélas! la cuillère de votre fondateur en avait un plutôt court. Alors, sans rien obtenir, il fit le jeu de la subversion.

Il est aisé de le comprendre. Notre-Seigneur nous a avertis : «*les enfants de ce siècle sont beaucoup plus avisés entre eux que les fils de la lumière*» (Lc XVI,8).

Puisque Monseigneur demandait l'autorisation de faire l'expérience de la tradition, c'est qu'il n'était pas sûr de son bon droit en la continuant. S'il s'adressait à eux, c'est donc qu'il reconnaissait leur autorité. Dans ces conditions, il est évident qu'une des premières exigences, que ne pouvaient pas ne pas formuler ceux auxquels il s'adressait, c'était de reconnaître :

- la légitimité du pape régnant,
- la validité du nouveau rite de la messe publié par son prédécesseur, Paul VI, et
- la reconnaissance du concile Vatican II.

Sans mentir, Monseigneur pouvait rassurer ses interlocuteurs. Jamais il n'avait dit que le pape était hérétique. Toujours il avait soutenu la validité de la messe dignement célébrée dans le rite de Paul VI. Et dans sa Fraternité, aucun prêtre n'était autorisé à célébrer le saint sacrifice autrement que : «*una cum famulo tuo papa nostro Joanne-Paulo*».

Dès lors il était tout à fait normal que les hommes de Jean-Paul II exigent pour preuve de sa sincérité, que votre fondateur prenne publiquement ses distances d'avec ceux qui affirmaient le contraire. Et voilà comment on peut expliquer que, sans crier gare! Monseigneur fit sa déclaration fratricide du 8 novembre 1979, qui poignardait dans le dos la résistance catholique.³⁶

(36) Dès la publication de cette déclaration, l'*Union pour la Fidélité* envoya aux abonnés de *Forts dans la Foi* un supplément dont voici le premier paragraphe. «Le climat de ralliement créé après l'élection de Jean-Paul II est apparu comme un fait nouveau, mais s'est transformé en situation de crise lorsque Monseigneur Lefebvre a publié sa prise de position sur la légitimité du pontife actuel et sur la validité du Nouvel Ordo Missæ, la donnant comme doctrine obligatoire pour les membres de la Fraternité Saint-Pie X (*Fideliter* n° 13). Cette prise de position a été commentée et aggravée par Dom Gérard, prieur bénédictin de Bédoin, et utilisée par Monseigneur Ducaud-Bourget dans sa prédication de plus en plus violente contre les «*ultras*». On assiste depuis à une véritable «*chasse aux sorcières*». Des séminaires, des maisons religieuses, des écoles catholiques parviennent des échos des plus alarmants. Quiconque ose témoigner d'un doute contre Jean-Paul II est immédiatement considéré comme schismatique et traité en paria».

Choisi par Dieu pour confesser la foi sur le point qui était le plus nié, Monseigneur Lefebvre s'est dérobé.

Rappelez-vous la question que Dieu lui fit poser par le cardinal Seper pour lui faciliter la confession qu'il attendait de lui : «*Un rite, surtout celui de la messe, publié par le Souverain Pontife, peut-il mettre en danger la foi des fidèles ?*»

La réponse de Monseigneur procédait tellement de la prudence de la chair, que le cardinal ne crut pas devoir insister. Il venait de le tester et se rendait à l'évidence : le «nouvel Athanase» était beaucoup plus encombrant que dangereux. Il suffirait de faire traîner les choses. Le temps les réglerait³⁷.

(37) C'est dans cette recherche désordonnée d'une reconnaissance par les hommes de la nouvelle église, que se comprend la désignation de M. l'abbé Franz Schmidberger comme Supérieur Général de votre Fraternité.

Tout le monde pensait alors que votre Fondateur désignerait M. l'abbé Paul Aulagnier. Son ancienneté dans l'oeuvre, son dévouement et sa filiale affection pour Monseigneur, son esprit entreprenant et organisateur en faisaient le candidat attendu. Sa désignation n'aurait surpris personne.

Pour quelle raison le choix de Mgr Lefebvre s'est-il détourné de son premier fils pour se reporter sur M. l'abbé Schmidberger ?

Aucune autre que le désir de voir son oeuvre agréée par Rome. Pour cette mission, le Directeur de son séminaire de langue allemande, alors à Weissbad, lui apparut comme l'homme que la Providence lui avait envoyé pour mener à bien les pourparlers à reprendre avec le Préfet de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi.

De fait, comme le cardinal Joseph Ratzinger, M. l'abbé Schmidberger est allemand. De plus, ils ont, tous deux, une tournure d'esprit qui les rapproche aussi. Dans la nouvelle église on n'est pas thomiste; M. l'abbé Schmidberger l'est sans exagération. Comme vous le savez, durant son séminaire à Ecône, il a été dispensé du cours de philosophie. Et pourtant, ancien élève du Professeur Lauth, il a, en cette matière, une formation plutôt «idéaliste». Tout cela devait le prédisposer à mieux comprendre le cardinal. Enfin, quand ce dernier était archevêque de Munich, l'abbé Schmidberger avait su se concilier ses bonnes grâces aux dépens d'un des vôtres.

En ce temps là, M. l'abbé Wodsack était le supérieur de votre district d'Allemagne; il résidait à Munich. Quand Ratzinger y fut nommé archevêque, votre confrère confectionna des tracts avec des phrases hérétiques tirées des oeuvres du nouvel archevêque. Il les fit distribuer si abondamment dans toute la ville qu'un journal de Munich en parla.

L'abbé Schmidberger, qui était alors directeur de votre séminaire allemand de Weissbad, avait trouvé la chose exagérée. De lui-même, sans avertir son Supérieur de district, l'abbé Wodsack, il se rendit à l'archevêché, fut reçu par Ratzinger et lui présenta des excuses pour les tracts.

Enfin le 19 mars, qui suivit sa nomination de Supérieur général, M. l'abbé Schmidberger profita de la fête de son saint patron pour envoyer des fleurs à Joseph Ratzinger, devenu, à Rome, Préfet de la S.C. pour la Doctrine de la Foi.

IV – LA RESISTANCE CATHOLIQUE TRAHIE PAR ECONE

Je l'ai rappelé plus haut. Comme nous, Mgr Lefebvre a été choisi par Dieu pour être, avec la grâce et l'autorité de l'épiscopat que Dieu lui avait conférées pour cela, **le témoin de la vérité de sa parole en faveur de l'Eglise de Pierre**. Dieu voulait qu'un évêque se lève pour abattre *l'hérésie du XX^{ème} siècle* et c'est lui qu'il avait choisi pour cela.

Car c'est ce témoignage que Dieu attend de nous. Il l'attend avant toute autre chose. Et c'est ce témoignage que votre fondateur a refusé de porter et que, à sa suite, vous refusez aussi.

Comme lui, vous ne voulez pas dire clairement que, le Christ ayant prié pour que la foi de Pierre ne défaille point, sa prière a été exaucée par le Père (Jn XI, 41-42).

Comme lui, vous refusez de confesser que ces papes qui, depuis plus de vingt ans, enseignent officiellement des doctrines erronées, ne sont pas et ne peuvent pas être les Vicaires du Christ.

Comme lui, vous n'avez pas le courage de la foi pour montrer que ces papes ont fait la preuve qu'ils n'étaient pas revêtus de l'Autorité pontificale.

Comme lui, vous n'osez pas confesser que Dieu, en nous commandant de leur résister, manifeste qu'il ne les a pas agréés comme Vicaires de son Fils.

Ne pensez pas que je sois en train de faire un plaidoyer pour quelque opinion personnelle. Il vous suffirait de réfléchir calmement sous le regard de Dieu, qui nous jugera comme il a déjà jugé Mgr Lefebvre, pour constater que telle est la réalité.

De toutes les erreurs de Vatican II, quelle est donc celle qui domine ? Ne voyez-vous pas que c'est celle que je viens de signaler ? Qu'il s'agisse de la liberté religieuse ou du bouleversement de la liturgie, de l'Eglise Corps mystique du Christ, de l'oecuménisme, du communisme ou de n'importe quelle autre nouveauté de Vatican II, la condamnation de chacune de ces erreurs se trouve clairement exprimée dans les documents pontificaux.³⁸

(38) Pour n'en citer que quelques uns: la *Liberté religieuse* est condamnée par *Mirari vos* de Grégoire XVI et par *Quanta cura* de Pie IX; l'*Oecuménisme*, par la *Lettre apostolique* de Pie VIII, par l'encyclique *Summo jugiter* de Grégoire XVI et par *Mortalium animos* de Pie XI. *Mystici Corporis Christi*, de Pie XII, condamne la nouvelle ecclésiologie. Etc., etc.

Mais ces documents ne font autorité qu'autant que l'on admet qu'ils proviennent de celle qui est vraiment *Mater et Magistra omnium ecclesiarum*.

C'est là que gît l'hérésie du XX^{ème} siècle. On ne veut plus de ce dogme. On refuse de recevoir cet enseignement pour ce qu'il est : la règle prochaine de la foi.

C'est là l'erreur dominante, le crime capital des papes de Vatican II. Gagnés, eux aussi, à l'hérésie du XX^{ème} siècle, ils se sont parjurés comme les évêques. Comme pour ces derniers, il n'y a plus chez les papes de Vatican II «*communio de l'intelligence*» avec leurs prédécesseurs.

Mais, au fait, dans votre Fraternité, n'êtes-vous pas contaminés par la même hérésie ? Acceptez-vous loyalement l'infailibilité du magistère ordinaire ? Ecoutez ce qu'en dit Pie XII :

«*Ce magistère de l'Eglise* (il s'agit de l'enseignement donné dans la forme ordinaire) *doit être pour tout théologien, en matière de foi et de mœurs, la règle prochaine et universelle de la vérité car le Christ-Seigneur lui a confié tout le dépôt de la foi, Ecriture Sainte et Tradition, à garder, à défendre et à interpréter. Il ne faut pas estimer non plus que ce qui est proposé dans les encycliques ne demande pas de soi l'assentiment puisque les papes n'y exercent pas le pouvoir suprême de leur magistère. A ce qui est enseigné par le magistère ordinaire s'applique aussi la parole : «Qui vous écoute m'écoute.»*³⁹

CONCLUSION

Mgr Lefebvre aurait-il compromis son salut éternel ?

Je m'excuse, auprès des lecteurs qui n'appartiennent pas à votre Fraternité, de vous poser brutalement cette question. Comme ils vont le constater, elle n'est pas de vaine curiosité. Avant d'y répondre, je tiens pourtant à faire quelques remarques.

Première remarque – Comme tous les mortels, Mgr Lefebvre a comparu au Tribunal de Dieu et il a été jugé par Celui qui est tout autant la Justice infinie que l'infinie Miséricorde.

(39) Encyclique *Humani generis*, Denzinger n° 2313. Les soulignés en gras le sont par moi.

Deuxième remarque – Son éternité est désormais irrévocablement fixée. Tout ce que l'on peut rappeler, même de gravement peccamineux dans son comportement et dans ses propos, n'a pas plus le pouvoir de changer le jugement de Dieu déjà rendu, que les louanges les plus grandes que vous lui décernez et la canonisation anticipée qu'en ont fait ceux qui le tiennent pour un saint. «Homo enim videt ea quae parent, Dominus autem intuetur cor.»⁴⁰

Troisième remarque – Puisque son sort est irrémédiablement fixé, pour quelle raison soulever la question que je pose ? «Auriez-vous oublié, diront certains, la recommandation des anciens : «de mortuis, nisi bene.»⁴¹

Ce dicton est un dicton païen inspiré par la crainte. Certains pensaient que les morts se vengeaient de ceux qui disaient du mal d'eux.

Mon propos n'est pas de dire du mal de Mgr Lefebvre pour le plaisir. Mon propos est de rappeler ce qui, au regard de la foi, a pu compromettre le salut de son âme. Ainsi, ceux qu'il a entraînés dans ses erreurs seront informés et pourront se ressaisir avant qu'il ne soit trop tard pour eux. N'oublions jamais le mot de l'Apôtre : «De Dieu, on ne se moque pas» (Gal VI, 7).

Quatrième remarque – Quant au salut éternel de Monseigneur, même s'il a refusé sciemment l'appel de Dieu pour la confession de la foi, même s'il a pensé et agi de façon coupable aux yeux de Dieu, sauf révélation divine à contrôler par l'Église, personne ne peut savoir ce qui s'est passé dans le secret de son âme avant qu'il l'ait rendue à son Créateur.

Voilà pourquoi l'Église, qui n'ignore pas que le jugement appartient à Dieu seul, s'est toujours interdit de se prononcer sur la damnation de qui que ce soit, fût-ce de ses plus cruels persécuteurs.

Par contre, elle n'a jamais hésité, de leur vivant et après leur mort, à dénoncer les erreurs professées par quiconque, fût-ce par ses fils, même si par ailleurs ils ont pu être méritants. Toujours, elle a voulu que ceux qui avaient eu connaissance de leurs erreurs puissent porter sur elles un jugement sain, éclairé par la foi, et qu'ils se gardent ainsi de leur conséquence éternelle.

(40) L'homme voit ce qui paraît, Dieu scrute le coeur (I Rois XVI,7).

(41) Quand il s'agit des morts, n'en dites que du bien.

Qu'il soit donc bien entendu que, dans tout ce que je vais dire, il ne s'agira que de ce qui aura pu compromettre le salut éternel de Mgr Lefebvre, et non du jugement que Dieu lui a rendu.

Cinquième remarque – Le Seigneur m'en est témoin. Je souhaite ardemment que, dans sa grande miséricorde, Dieu ait reçu l'âme de votre fondateur et, depuis son décès, j'ai prié pour cela.

Ces précisions étant apportées, voici les

RAISONS QUI PERMETTENT D'ÊTRE TRES INQUIET AU SUJET DU SALUT ÉTERNEL DE MGR LEFEBVRE

Première raison d'inquiétude : son refus de confesser la foi.

S'il est conscient, le refus de confesser la foi est un péché grave contre cette vertu. Or, la foi théologale, vous le savez comme moi, se perd par un seul péché mortel contre elle. «Car, enseigne Léon XIII, telle est la nature de la foi que rien n'est plus impossible que de croire ceci et de rejeter cela.» En conséquence, ajoutez le pape, «celui qui, même sur un seul point, refuse son assentiment aux vérités divinement révélées, très réellement abdique tout à fait la foi.» (Satis cognitum)

Il peut arriver qu'on nie une vérité révélée indirectement et sans même s'en douter. La bonne foi de celui qui affirmerait ainsi une erreur, sans se rendre compte que son affirmation nie indirectement une vérité révélée, l'excuserait du péché d'hérésie. Mais, vous devez le savoir aussi, l'ignorance invincible n'est jamais retenue comme cause excusante quand :

– elle porte sur le devoir d'état. La connaissance de la doctrine fait partie du devoir d'état du prêtre, a fortiori de l'évêque, du professeur de théologie et du supérieur religieux.

– celui qui est dans cette ignorance a négligé de s'instruire, a fortiori quand il a refusé d'être corrigé de son erreur.

Par ailleurs, vous le savez aussi, ce ne sont pas les individus qui choisissent de confesser la foi, c'est le Christ qui les choisit et qui leur en donne la raison : «ut fructum afferatis et fructus vester maneat» (Jn XV, 16). Parmi les fruits qu'il attend d'eux, il y a le témoignage, «Eritis mihi testes» (Act I, 8), et la fidélité à sa vocation. Rappelez-vous l'histoire du jeune

homme riche (Mc X, 21-27). En la commentant, les Pères soulignent combien il est périlleux pour le salut éternel de se refuser au choix de Dieu.

Comme je l'ai déjà rappelé, nous avons été choisis non pour nous opposer seulement aux hérésies du temps passé, déjà condamnées, mais pour nous opposer au bouleversement de Vatican II, à l'hérésie du XX^{ème} siècle.

Alors que Satan a reçu de Dieu l'autorisation de «cribler comme du froment» (Lc XXII,31) l'Eglise de son Fils, de «s'y introduire jusqu'au plus haut sommet» (La Salette);

alors que «Rome perdra la foi et sera le siège de l'antéchrist» (La Salette);

alors que presque tous les hiérarques ont cessé d'être en communion d'intelligence avec l'Eglise de Rome, Eglise de Pierre, qu'ils se sont donnés de nouveaux maîtres à penser et qu'ils enseignent des doctrines que nos pères n'ont jamais connues;

alors que «l'abomination de la désolation s'est installée dans le lieu saint»⁴² et a bouleversé tout le patrimoine de l'Eglise;

Dieu veut que nous portions témoignage de sa parole en faveur de l'Eglise de Rome, Eglise de Pierre. Dieu veut que nous affirmions notre foi à la face du monde.

Cette Eglise, et elle seule, n'a jamais failli et ne faillira jamais. Cette Eglise, et elle seule, est garantie de toute errance (Lc XXII, 32) car, dans la pensée du Maître, elle est *Mater et Magistra omnium Ecclesiarum*. C'est sur son enseignement, sur sa doctrine, sur son culte qu'il nous faut aligner les nôtres si nous voulons que le Christ nous reconnaisse pour siens.

Voilà la volonté de Dieu sur nous. Voilà le témoignage que nous devons porter. Voilà ce à quoi Mgr Lefebvre s'est refusé avec obstination. Voilà le témoignage qu'il n'a pas voulu rendre.

Et pour se dérober à cette volonté de Dieu sur lui, il n'a reculé ni devant les plus scandaleuses contradictions, ni devant les inventions doctrinales les plus aberrantes, ni devant les silences les plus coupables.

(42) «Par l'abomination de la désolation, on peut aussi comprendre le dogme corrompu. Lorsque nous l'aurons vue établie dans le lieu saint, c'est-à-dire dans l'Eglise.» (Bréviaire romain. Homélie de Saint Jérôme. Dernier dimanche après la Pentecôte.)

Souvenez-vous :

- de sa volte-face après sa lettre du 6 octobre 1978 aux cardinaux, et après l'élection et les déclarations de Jean-Paul II;
- de son pape Janus, alternativement «antichrist» et «Vicaire du Christ»;
- de son libre-examen imposé à tous les fidèles qui doivent juger de la conformité et de la non-conformité de l'enseignement du pape avec la Tradition;
- de sa négation pratique de l'infaillibilité du magistère ordinaire universel de l'Eglise;
- de la possibilité, pour lui, de voir l'Eglise donner à ses fils un rite de la Messe qui met leur foi en danger;
- de sa théorie qui suppose que, de fait, le Christ prête son concours à la destruction de l'Eglise en conservant comme «vicaire» et en continuant d'«être avec» :

* le responsable de l'oecuménisme négateur de nos dogmes jusqu'au «plus ferme de notre religion : "hors de la foi catholique personne ne peut être sauvé"»,

** l'organisateur de la comédie blasphématoire et sacrilège d'Assise,

*** l'instigateur de la visite amicale aux dirigeants de la synagogue de Rome, qui tiennent toujours Notre-Seigneur Jésus-Christ pour «un blasphémateur, reus mortis» (Mt XXVI, 65-66).

Non seulement Mgr Lefebvre s'est refusé au témoignage pour lequel Dieu l'avait préservé et choisi, mais encore, au mépris de toute justice et de toute charité, il a chassé de sa Fraternité ceux de ses fils qui portaient ce témoignage, et il s'est aussi séparé publiquement des vrais résistants, allant jusqu'à les discréditer en leur accolant les termes péjoratifs de «*désobéissants*», d'«*ultras*», de «*schismatiques*», de «*sectateurs animés de zèle amer*».

Comme pour bien montrer qu'il rompait vraiment avec nous, il est allé jusqu'à permettre que vous tentiez de détruire nos centres de culte en les vidant de leurs fidèles⁴³.

Enfin, en empêchant Mgr de Castro Mayer, le jour des sacres, de dire publiquement à Ecône, que le Saint-Siège était vacant d'un pape vraiment pape, d'un pape revêtu de l'Autorité de Pierre.

(43) Pour quelle raison avez-vous ouvert un centre de culte libéral là où existait et florissait un centre de véritable résistance catholique à Vatican II, comme, par exemple, à Tours et à Nantes pour n'en pas citer d'autres ? Serait-ce par zèle de la gloire de Dieu, pour mieux rendre témoignage de la foi catholique ou pour vous attirer les bonnes grâces de ceux auxquels vous quémandiez l'autorisation de faire l'expérience de la Tradition ?

Pour ma part, au sujet du témoignage de la foi, je n'hésite pas à dire, et je serais heureux que vous me prouviez le contraire, qu'**après Paul VI, qui a tout détruit dans l'Église, après ses successeurs, qui ont codifié sa «révolution d'octobre», personne n'aura fait autant de mal à l'Église que Mgr Lefebvre en divisant, en libéralisant et en stérilisant la résistance catholique**⁴⁴.

Certes, je le reconnais, détruire le patrimoine de l'Église est quelque chose de très grave. Mais, convenez-en, diviser la résistance à la subversion, la neutraliser en la libéralisant, tirer sur ceux qui osent confesser que les destructeurs de la foi catholique ne peuvent pas être vraiment papes, c'est quelque chose d'aussi grave puisque c'est se faire le complice actif des destructeurs⁴⁵.

Deuxième raison d'inquiétude : son mépris pour quiconque ne pensait pas comme lui.

C'est là, à mon sens, un des principaux travers de son caractère. Il pourrait bien avoir été à l'origine de sa défaillance dans la confession de la foi. Mgr Lefebvre n'a jamais pris conseil qu'auprès de gens qui pensaient comme lui. Jamais il n'a supporté, ne serait-ce que pour écouter leurs objections, ceux qui étaient d'un avis contraire au sien, même pour les questions aux conséquences les plus graves. Déjà en 1970, pour la première réunion d'études doctrinales que j'organisais à Tours, il m'avait annoncé qu'il n'y participerait pas si j'y invitais M. l'abbé Raymond Dulac. Cette mentalité sectaire lui avait dicté son comportement avec ceux qui le quittaient : *«Désormais plus de relations avec eux. C'est fini.»*

Vous connaissez, je pense, l'histoire de la Vulgate de Sixte Quint. Pour en réviser la traduction, ce pape avait nommé une commission de spécialistes qu'il présidait. Comme il était le pape, il pensait avoir, de ce fait, plus de lumières que ses conseillers. Aussi, entendait-il imposer son point de vue pour chaque difficulté et ne supportait-il aucune contradiction. La

(44) Je le tiens pour responsable du passage à l'ennemi du Père Augustin, de Dom Gérard et de leurs communautés, de l'abbé Bisping et de tous ceux qui ont rejoint la Fraternité Saint-Pierre.

(45) **A l'intention de M. l'abbé Michel Simoulin.** M. l'abbé, c'est à votre loyauté d'ancien officier français que je fais appel. Si vous aviez eu à siéger parmi le jury d'une Cour martiale, en votre âme et conscience, quelle peine aurait valu à un général, pareille conduite, en temps de guerre ? Comment auriez-vous apprécié la responsabilité des collaborateurs immédiats de ce général ? Répondez dans votre cœur, Monsieur l'abbé, et faites-en votre profit.

conséquence ne se fit pas attendre. Ses conseillers se contentèrent d'approuver sans aucune critique. Sa traduction se trouva émaillée de tant d'erreurs que son successeur s'empressa de la mettre au pilon. Cet exemple, en nous rappelant que le pape, lui-même, n'est pas dispensé d'écouter ceux qui ne pensent pas comme lui, nous éclaire sur les conséquences du travers de Mgr Lefebvre.

Lui aussi ne choisissait ses conseillers que parmi ses admirateurs; lui non plus ne supportait pas d'être contredit. Quoi d'étonnant dès lors à ce qu'il ait abouti, lui aussi, à un résultat qui n'est pas catholique.

Pourtant, ce ne sont pas les avertissements qui lui ont manqué. Sans parler de ceux qui ont eu pour lui la même charité, vous savez combien de fois je lui ai cité le texte d'Ezéchiél, III, 17-21, sur la nécessité que j'avais de l'avertir puisque je le croyais dans l'erreur. Jamais, jamais, il n'a seulement écouté ce que j'avais à lui dire.

Troisième raison d'inquiétude : son manque de charité.

Pour lui, normalement, je devais être dans l'erreur, et je le lui avais signalé. Or, errer sur des questions de foi ne pouvait que compromettre mon salut éternel. Il se devait donc de me reprendre, d'autant plus que je le lui demandais. Pour l'inciter à le faire, je lui rappelais chaque fois le même texte d'Ezéchiél. Jamais, jamais, il n'a exercé cette charité à mon endroit.

Je n'étais pas le seul, exclu de sa charité. Les fidèles, égarés de bonne foi dans la nouvelle église, l'étaient également. Vous savez mieux que moi toutes les démarches qu'il a faites auprès de «son pape». Dans quel but ? Non pas pour obtenir que les nouveaux rites, qui exposent les fidèles au danger de perdre la foi, soient interdits partout, mais uniquement pour obtenir, pour sa seule Fraternité, l'autorisation de conserver les anciens.

Comment avait-il pu prendre son parti de voir les nouveaux rites, qui font perdre la foi, conservés pour les autres ? Avait-il reçu de Dieu quelque dispense d'aimer «les autres» ?

Saint Jean est formel. La pierre de touche la plus certaine de la sincérité de notre charité pour Dieu, c'est l'amour du prochain. *«Celui qui prétend aimer Dieu qu'il ne voit pas et qui n'aime pas son frère qu'il voit, celui-là est un menteur»* (I Jn IV, 20). Et saint Paul nous assure que nos oeuvres les plus brillantes, nos tribulations, nos vertus, tout cela ne nous est d'aucune utilité pour notre salut si nous n'avons pas la charité (I Cor XIII).

Quatrième raison d'inquiétude : le mépris de la parole de Dieu.

Reconnaître la légitimité des papes de Vatican II, c'est reconnaître que le Christ en a fait ses Vicaires et les a investis de son Autorité.

Dans le même temps, malgré l'ordre et la menace de l'Esprit-Saint rapportés par saint Paul (Rom XIII, 1-2), résister publiquement et avec obstination aux ordres les plus formels de ces papes, passer outre à leurs défenses expresses et mépriser ostensiblement leurs sanctions alors qu'elles ont été légalement promulguées, n'est-ce pas mépriser la parole de Dieu, attirer sur soi sa malédiction et compromettre sérieusement son salut éternel ?

* * *

Je pourrais rappeler d'autres raisons d'inquiétude sérieusement fondées. Je préfère en rester là.

Je vous l'ai dit plus haut, je souhaite ardemment que votre fondateur ait pu se ressaisir et rétracter toutes ses fautes avant de rendre son âme à Dieu. L'a-t-il fait ? Nous l'apprendrons au jour du jugement. Jusque-là, respectons le secret de Dieu.

Par contre, nous pouvons et **vous devez** prier pour que Monseigneur l'ait fait car, vous devez le savoir, devant Dieu, il n'est jamais trop tard pour la prière⁴⁶.

Je terminerai donc cette lettre, que vous m'avez contraint de vous adresser publiquement, par un double avertissement.

Primo – En continuant les mêmes errements que votre fondateur, en essayant de justifier l'injustifiable, vous ne ferez qu'aggraver sa responsabilité devant Dieu sans diminuer la vôtre. Aussi, au nom de la piété filiale que vous lui gardez, je vous demande de réfléchir à ceci :

(46) Les prières et les sacrifices, que nous adressons à Dieu après la mort d'un être cher, n'ont pas le pouvoir de changer le jugement que Dieu lui a déjà rendu. Le jugement particulier, qui suit la mort de chacun, est définitif. Mais Dieu connaît le futur aussi bien que le présent. Il peut tenir compte des prières et des sacrifices qui lui seront offerts au profit de quelqu'un et, à cause d'eux, au dernier moment, accorder à ce mourant une grâce de conversion qu'il ne lui aurait pas donnée sans eux.

Vous avez la foi et vous croyez que, pour le salut de son âme, Dieu a pu tenir compte des prières et des sacrifices que vous lui offririez *post mortem*. Dans ces conditions, ne pensez-vous pas que vous avez là une obligation supplémentaire de prendre en considération ce que je vous ai écrit dans ma lettre ?

A moins que vous ne soyez capables de réfuter doctrinalement les raisons de foi qui fondent nos inquiétudes, ne pensez-vous pas que la piété filiale vous fait une obligation de ne pas reculer devant la difficulté que vous aurez à surmonter pour reconnaître, qu'avec lui, vous vous êtes trompés ? Loin de manquer à la piété filiale, la reconnaissance des erreurs paternelles l'expriment bien mieux que l'endurcissement dans ses errements.

Secundo – Si le sort de votre fondateur est irrémédiablement fixé, le vôtre et le mien ne le sont pas encore. Or, sur ce qui conditionne le salut éternel, il y a entre vous et moi non pas divergence mais opposition de contradiction. Ce qui veut dire en clair que si vous êtes dans la voie du salut, je n'y suis pas. Si j'y suis, vous êtes engagés dans une voie de perdition. Au dire d'Ezéchiel (III, 17-21) vous avez à mon endroit, comme moi je l'ai envers vous, un grave devoir de charité fraternelle à exercer.

En vous adressant cette lettre publique, je crois avoir amplement satisfait à cette exigence de la charité. Aurez-vous le courage d'en faire autant à mon égard ? En effet, ne pouvant pas ne pas croire à la sincérité de vos convictions, pour vous je suis nécessairement engagé dans l'erreur, et si je venais à me perdre, écoutez ce que vous dit Dieu par le prophète : «*sanguinem vero ejus de manu tua requiram*» (Ez III, 20).

Que le Coeur douloureux et immaculé de Marie, que le grand saint Joseph, père virginal de Jésus et Patron principal de l'Eglise vous obtiennent de Notre-Seigneur Jésus-Christ la grâce de ne pas vous abuser par vos succès faciles (méditez Mt VII, 22-23), de ne pas vous endormir dans votre incohérence, et de comprendre que Dieu, qui tire le bien du mal, aura permis vos erreurs pour que votre conversion soit plus glorieuse pour Lui et plus profitable au salut éternel de votre Fondateur.

Père Noël BARBARA

A M. L'ABBE COACHE, DIRECTEUR DU COMBAT DE LA FOI.

Monsieur l'Abbé,

Au début de l'année 1988, dans ma *Nouvelle lettre* aux abonnés de *Forts dans la Foi*, j'avais tenu à signaler publiquement votre attitude si fraternellement charitable à mon endroit, alors que j'étais confronté à une terrible épreuve. Depuis, fidèle dans mes amitiés, je me suis interdit de relever dans ma revue les attaques que vous réserviez aux vrais défenseurs de la foi. Ce ne sont pourtant pas les occasions qui m'ont manqué; vous m'en avez fourni plusieurs à chaque livraison de votre *Combat de la foi*.

Votre dernier numéro, Noël 1991, me parvient alors que ma lettre publique aux confrères de la *Fraternité Saint-Pie X* est déjà montée pour l'impression. Ce numéro 97 met le comble à la mesure. En effet, comme vous le savez fort bien, je fais partie de ceux que, dans votre charité, vous appelez habituellement les «*ultras*», et que vous comparez, cette fois, «*aux pharisiens remis en place par Jésus*».

J'essaie de me convaincre que vous ne réalisez certainement pas tout le mal que vous faites en agissant de la sorte. Quoiqu'il en soit de votre responsabilité – elle ne regarde que Dieu et votre confesseur – je ne puis continuer à me taire sans me sentir coupable de lâcheté envers vos victimes et de trahison envers Notre-Seigneur. J'ajoute donc ce post-scriptum à votre intention, et prie Dieu pour que vous ayez le courage de le lire, de le méditer et d'en tirer profit.

Vous savez M. l'Abbé que, sans y réussir, j'ai toujours travaillé à l'union des défenseurs de la foi. Vous me connaissez suffisamment pour ne pas ignorer mon souci de ne jamais agir sans être capable de fournir une justification doctrinale de mon action. Rappelez-vous, par exemple, la première réunion de prêtres que j'avais organisée à Tours, au tout début de notre action. Vous étiez encore curé de Montjavoult. Vous y assistiez, avec Mgr Lefebvre et beaucoup d'autres. Que recherchions-nous ? Des justifications du bon droit de notre résistance.

Enfin, vous le savez aussi puisque je ne m'en suis jamais caché, aucune union n'est possible, même entre les meilleurs, sans un accord préalable sur les raisons qui motivent cette union.

C'est encore pour travailler à l'union – je vous le rappelle ici pour que mes lecteurs l'apprennent – que nous avons échangé quelques lettres en 1988. Dans chacune de vos réponses, pour esquiver les questions qui vous

embarrassaient, vous vous arrangeiez pour les transformer. Je vous l'ai même reproché au début de ma lettre du 21 novembre. Rappelez-vous, elle commençait ainsi : «Excusez ma franchise, mais vous avez le don de m'exaspérer car vous me donnez l'impression de vous ingénieur à noyer le vrai problème pour n'avoir pas à l'aborder. S'il vous plaît, de quoi est-il question dans la proposition de rencontre que je vous ai faite ? D'établir les raisons théologiques qui justifient et ordonnent notre résistance.

«J'ai pris soin de le préciser, quand il s'agit de la plus haute autorité religieuse qui est sur terre, le Vicaire du Christ, à moins d'être d'une inconscience parfaite, il nous faut être capables de la justifier par une doctrine absolument certaine et non par quelqu'opinion de théologien, serait-elle la mieux étayée et la plus probable.

«Or, depuis bien longtemps, ce que je vous reproche très amicalement, c'est de vous obstiner à ne voir que des opinions dans toutes les raisons avancées par ceux qui refusent l'autorité des papes de Vatican II.»

Devant cet échec épistolaire, je suis venu au *Moulin du Pin* à deux reprises. En plus du plaisir que je me proposais en venant vous visiter dans votre belle propriété, je voulais surtout, et vous le saviez puisque je vous l'avais écrit, que nous discutions de la question du pape.

Dois-je vous le rappeler ? Les deux fois, vous vous êtes dérobé à la discussion. Pour vous, c'est un a priori dont vous ne voulez pas démordre, nos divisions ne porteraient que sur des opinions de théologiens, que les tenants de chacune veulent imposer aux autres, en prétendant qu'elles sont de foi. A vous en croire aussi, il suffirait que tous s'en tiennent à la théologie traditionnelle, pour que cessent toutes nos divisions.

Comme dirait M. de La Palice, s'il n'était pas faux, votre *a priori* serait juste. Malheureusement, il est faux.

Et tout d'abord, pourriez-vous m'indiquer quels théologiens traditionnels ont traité ou seulement exposé le problème qui se pose à nous depuis Vatican II ?

Certes, quand on parle sans préciser, il est facile d'invoquer la *théologie traditionnelle* pour régler nos problèmes. Mais dès qu'on est interrogé, comme je le fais à présent, seriez-vous capable de donner, ne serait-ce qu'une seule référence précise d'auteur ayant abordé notre problème ?

Cherchez bien. Vous n'en trouverez pas. En vingt siècles, ce problème ne s'est jamais posé, jamais. Même les discussions sur l'éventualité

d'un pape hérétique ou schismatique ne concernent pas vraiment le problème des papes de Vatican II que nous vivons. Jamais, ni les auteurs traditionnels, ni les autres, n'ont eu à envisager seulement le cas d'une Eglise soumise pendant plus d'un quart de siècle à l'autorité d'un pape moderniste. Je veux dire d'un pape à la fois hérétique, schismatique et apostat de la foi catholique. D'un pape faisant entrer une idole dans une église consacrée, pour la poser sur le tabernacle d'un autel, afin que ses adeptes puissent la prier en paix. N'est-ce pas ce qu'on a vu à Assise ? Parmi tous les théologiens de l'Eglise, lequel en 2.000 ans, a eu à se pencher sur un problème de ce genre pour éclairer le nôtre ?

Ensuite, mon cher Confrère, non ! nous ne divergeons pas seulement sur des opinions, nous divergeons aussi, d'abord et surtout sur des doctrines de foi. Et là, je vous en prie, ne pensez pas vous en tirer avec le procédé cher à Mgr Lefebvre, aux membres de sa Fraternité et à tous les libéraux qui encombrant la résistance, «*inutile de discuter avec eux, ce sont des orgueilleux, ils veulent toujours avoir raison.*» Cette affirmation, je n'hésite pas à l'écrire, est un mensonge doublé d'une lâcheté, que notre bon Jean de La Fontaine a immortalisée dans ses fables. Rappelez-vous la réflexion du renard, dépité devant des raisins mûrs à souhait mais qu'il était dans l'incapacité d'atteindre, «*ils sont trop verts, et bons pour des "ultras".*»

Pour en venir à mon propos et pour être bref, je vais me contenter de vous poser publiquement quelques questions précises. Je prie Dieu de vous accorder force et lumière afin que vous vous décidiez à y répondre honnêtement, en justifiant vos arguments par des textes du Magistère, non par des affirmations gratuites, par des citations falsifiées ou sans rapport avec le sujet. Lisez plus haut, la note 24. En l'écrivant, je m'étais interdit de vous nommer. Votre dernier article m'oblige à faire savoir à mes lecteurs que cette note 24 vous concerne tout autant qu'Ogliastro-Laguérie puisque, je regrette d'avoir à l'écrire, comme eux vous êtes coutumier du fait.

Première question – Elle porte, pour reprendre vos propres termes, sur «**cette querelle ridicule de l'Una cum**».

Personnellement, depuis mon ordination jusqu'à ma prise de conscience de la déchéance de Paul VI, j'ai toujours prié le *Te igitur* dans le sens qui m'avait été enseigné au séminaire. Par cette prière, j'entendais demander à Dieu, pour la sainte Eglise catholique, pour laquelle est offert en premier «*in primis*» le Saint Sacrifice, «qu'il Lui plaise de lui donner la paix, de la garder et de la gouverner par toute la terre, **une avec** [votre serviteur notre Pape X., et notre Evêque Y.,] et tous ceux qui ont le culte de la foi orthodoxe, et catholique et apostolique.»

Depuis que j'ai pris conscience que **des papes, qui trahissent le Christ, ne peuvent pas être papes**, j'ai adopté les directives que donne le missel romain en cas de vacance du Saint-Siège et du siège épiscopal, et j'omets purement et simplement le passage que j'ai mis en caractères italiques et entre crochets.

La justification de ma décision est simple. Avec la grâce de Dieu, je ne veux à aucun prix souiller le sacrifice que j'offre à Dieu, ne serait-ce qu'en nommant dans cette prière solennelle, celui qui est le principal adversaire du Christ, le principal «*antichrist*», comme l'appelait Mgr Lefebvre, le principal destructeur de «*la foi orthodoxe, et catholique, et apostolique.*»

Etant donné l'importance de l'«*una cum*» qui semble vous échapper totalement, je vais tenter, par une comparaison, de vous la rendre intelligible. Je le sais, *comparaison n'est pas raison* mais, pour les âmes de bonne volonté, une comparaison peut aider à comprendre la raison.

Quel que soit le sens que vous donniez à l'expression «*una cum*»¹, imaginez, cher Monsieur l'Abbé, un prêtre, un «bon» prêtre même, mais assez original. Il célèbre sa messe pieusement dans le rite de saint Pie V, mais, voulant prier pour leur conversion, il célèbre sa messe *una cum* Athénagoras (ou Nicodim, ou Roger Schutz de Taizé, ou Hassan du Maroc).

Vous conviendrez sans peine, je l'espère du moins, que la «bonne messe» de ce «saint prêtre», célébrée dans le rite traditionnel, incontestablement valide, mais offerte à Dieu *una cum* le chef des schismatiques (ou des Luthériens de Taizé, ou des disciples de Mahomet) est certainement entachée d'une **souillure sacrilège**, indépendamment du sens donné à l'*una cum* par le célébrant ?

Au sujet de ce prêtre original, continueriez-vous à trouver ridicule la querelle de l'*Una cum*, que cette manière de célébrer ne manquerait pas de soulever, jusque dans la théologie traditionnelle ?

Eh bien, cher Monsieur l'Abbé, comprenez-vous à présent notre vrai problème ? Il est là. Sous le rapport de l'orthodoxie catholique, quelle différence voyez-vous entre la foi d'un schismatique, d'un hérétique, d'un

(1) Si vous le voulez bien, reportez-vous à la note 25 p. 26. Vous constaterez que Paul VI termine chacun des documents officiels du concile Vatican II en employant cette expression **una cum**, dans son sens obvie. Les *Editions Saint Augustin* l'ont rendue par la seule expression qui convienne : **en union avec**.

Mahométan, d'un dalaï-Lama et d'un Jean-Paul II ? Personnellement j'en perçois plusieurs, mais toutes purement accidentelles. Par contre, pour la substance de leur foi, aucun d'eux, et Jean-Paul II moins que les autres, ne peut, sans mentir au Saint-Esprit, être nommé parmi «*omnibus orthodoxis, atque catholicæ et apostolicæ fidei cultoribus*».

Evidemment, cette question peut sembler ridicule mais, excusez-moi de vous le dire tout bas, uniquement pour ceux qui ont perdu le sens de la sainteté de la Messe catholique. Le jour de notre ordination, en faisant de nous ses prêtres et en nous confiant le pouvoir d'offrir le Saint Sacrifice, l'Eglise nous a fait confiance pour que nous gardions toujours, suivant la si juste expression du R.P. Guérard des Lauriers, l'*Oblatio munda*.

Dans le cas où je me serais trompé en vous expliquant cette «question ridicule», je compte sur votre charité fraternelle et sacerdotale pour m'éclairer par quelque lumière catholique, même empruntée à la théologie traditionnelle et me montrer qui le Christ aurait pris pour des «pharisiens et remis en place».

Deuxième question – La nouvelle messe.

Je n'ai jamais nié, j'ai toujours cru et enseigné que les paroles authentiques de la double consécration sont essentielles et suffisantes pour assurer la validité du Saint Sacrifice **dans le rite catholique**. Il est donc inutile de revenir sans cesse sur ce point. Il ne soulève aucune difficulté et ne sert qu'à détourner l'attention du vrai problème, celui de la *nouvelle messe*. Comme là aussi, vous donnez l'impression de ne l'avoir pas compris, permettez que je vous le rappelle.

Les nouveaux rites de Paul VI ont été fabriqués de toutes pièces dans une intention oecuménique évidente. Dans ce but, leurs auteurs ont volontairement supprimé tout ce qui, dans le rite traditionnel, signifie de façon **univoque** les dogmes catholiques qui répugnent par trop aux Protestants : présence réelle **corporelle** de Jésus après la consécration, caractère **propitiatoire** du sacrifice, nécessité d'un ministre **validement ordonné** pour la célébrer, pour m'en tenir à l'essentiel.

Le résultat recherché a été atteint. Comme vous savez, le *Consistoire Supérieur de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine*, ne s'est pas gêné pour le faire savoir dès la parution des nouveaux rites. Désormais, pour leur culte, les Protestants peuvent utiliser «*les nouvelles prières eucharistiques dans lesquelles nous nous retrouvons*.» L'un d'eux a même avoué la raison déterminante pour lui de son acceptation, «*l'Eglise Romaine a laissé tomber la notion de sacrifice*.»

Au sujet de la nouvelle messe, voici ma question.

Sur quelle autorité vous appuyez-vous pour affirmer qu'un sacrement (celui de l'eucharistie en la circonstance) confectionné dans un rite spécialement composé pour ne plus exprimer de façon univoque les réalités qu'il doit produire (nos dogmes eucharistiques), est sans incidence sur la confection de ce sacrement ?

C'est de cela qu'il s'agit avec la messe de Paul VI, et de rien d'autre. Et c'est bien ce que vous affirmez depuis sa publication. C'est même pour cela que nous nous sommes séparés.

A vous en croire, du moment que le ministre est prêtre et qu'il prononce les paroles essentielles, **quelle que soit par ailleurs la contre-intention du rite** dans lequel il prononce ces paroles, sa messe serait nécessairement valide. Autrement dit, **pour vous, l'eucharistie, nouvelle manière, est toujours un sacrement, mais un sacrement qui produit ce qu'il ne signifie plus dans le rite dans lequel il est confectionné.**

Qui donc de nous deux, M. l'Abbé, a délaissé la théologie catholique traditionnelle ?

Troisième question – Les papes de Vatican II.

Sont-ils, oui ou non, les Vicaires du Christ ? Sont-ils, oui ou non, revêtus de l'Autorité pontificale, qui est l'essentiel de la papauté ?

Dans l'évangile, Notre-Seigneur a distingué très clairement le **mauvais pasteur** du **faux pasteur**.

Pour le mauvais pasteur, retenez bien ceci, au dire de Jésus, **quoique mauvais, ce pasteur est pasteur**. Toujours assis dans la chaire de Moïse – qui est maintenant la chaire de Pierre – il est revêtu de l'Autorité du Christ.

Bien que mauvais, le Christ l'assiste pour qu'il n'empoisonne pas ses fidèles par de fausses doctrines. La conclusion s'impose d'elle-même et Jésus la tire pour supprimer toute discussion, **il faut l'écouter**. En l'écoutant, c'est encore le Christ que l'on écoute. Malheureusement, le Maître l'a dit aussi avec autant de clarté, **il ne faut pas l'imiter**. Si son enseignement est bon, sa conduite ne l'est pas.

Dans le cas où nous nous trouverions actuellement avec un mauvais pasteur, nous n'aurions pas à nous inquiéter. Le Maître a donné

une ligne de conduite catholique aussi claire que formelle. A nous de nous en souvenir et de la mettre en pratique : «écoutez-le, mais ne l'imitiez pas car il dit et ne fait pas.» (Mt XXIII, 2,3).

Le faux pasteur, le mercenaire, l'étranger, c'est celui à qui le troupeau n'appartient pas, parce que le maître du troupeau ne le lui a pas confié.

Pour lui aussi, si nous ne voulons pas nous égarer, suivons la consigne du Maître. Comme la précédente, elle est sûre et simple.

Et tout d'abord, comprenons bien que le faux pasteur n'est pas pasteur. C'est encore Jésus qui nous l'affirme. De pasteur il n'a que les apparences, «la peau», «le vêtement». Certes, il peut être dans la Bergerie, mais s'il y est – c'est encore le Maître qui nous l'assure – c'est «pour voler, égorger et détruire».

A l'inverse du mauvais pasteur, le faux pasteur fait ce qu'il dit. Aussi, Jésus ne nous donne-t-il pas le même conseil à son sujet. Mais celui qu'il donne, pour nous garder du faux pasteur, n'est ni plus compliqué, ni moins efficace que celui qui doit nous garder des méfaits du mauvais pasteur.

Des faux pasteurs, Jésus en a parlé deux fois. En saint Jean, Il se contente de rappeler la **réaction normale des brebis de SA Bergerie**. «Elles ne suivent point un étranger, mais elles le fuient.» Pour quelle raison ? Le Maître a pris soin de l'indiquer aussi, «car elles ne connaissent pas la voix des étrangers.» (Jn X, 5). **C'est donc à la voix** (non pas à l'accent polonais, marseillais ou romain, mais à l'enseignement que véhicule cette voix), **à l'enseignement, que ceux qui sont du Christ doivent reconnaître le faux pasteur.**

Ils peuvent aussi connaître les faux pasteurs d'une autre manière : **aux dégâts qu'ils ne manquent pas de faire** puisqu'ils sont entrés dans la Bergerie «pour voler, égorger et détruire». C'est encore Jésus qui nous l'a dit (Mt VII, 15-16). Et cette seconde consigne est aussi simple et aussi efficace que la première : «Vous les connaîtrez par leurs fruits».

Après ces explications indispensables, **voici ma question au sujet des papes de Vatican II**. Où les classez-vous, parmi les mauvais ou parmi les faux pasteurs ?

Sont-ils, pour vous, du genre Alexandre VI Borgia, par exemple, que l'on pouvait écouter, même pour les VI^{ème} et IX^{ème} commandements de Dieu, mais que l'on ne devait pas imiter parce que, lui aussi, malheureusement, en ce domaine et en quelques autres, «disait mais ne faisait pas» ?

En page 8 de votre *Combat de la Foi*, vous rangez parmi les **mauvais pasteurs le pape qui enseignerait l'hérésie**. Comme c'est le cas des papes de Vatican II, je suis autorisé à penser que vous les placez dans cette catégorie. S'il en est ainsi, ils sont toujours dans la chaire de Pierre. **A moins de corriger Jésus dans l'évangile**, vous devez vous empresser, avec tous ceux qui vous suivent en confiance, d'écouter ces papes et de leur obéir en acceptant la nouvelle messe, l'oecuménisme, la nouvelle ecclésiologie, etc. car eux, en plus, vous donnent l'exemple en faisant ce qu'ils disent.

De plus, comme Jésus continue à assister le mauvais pasteur quand celui-ci enseigne, vous devriez conclure que c'est Lui que vous écoutez lorsque vous entendez proclamer *Catechesi tradendæ, Redemptor hominis, Dignitatis humanae*, etc.

Que Dieu me pardonne d'avoir seulement osé développer cette supposition blasphématoire. Je l'ai fait uniquement pour m'adapter et me «faire tout à tous».

Si vous rangez les papes de Vatican II **parmi les faux pasteurs**, ceux qui n'ont de pasteurs que le vêtement, la peau, l'extérieur, en vertu de quelle théologie traditionnelle auriez-vous le droit de ne pas le dire à haute et intelligible voix afin que tous sachent que ces papes n'ont de papes que le nom, le vêtement, et qu'ils sont entrés dans la Bergerie du Christ, qui est la Sainte Eglise Romaine, «pour voler, égorger et détruire.»

Je crois avoir été clair et charitable, cher Monsieur l'Abbé. J'attends avec confiance vos réponses.

N.B.

Forts dans la Foi

Revue trimestrielle de catéchèse catholique

Directeur : Père Noël Barbara

Rédaction - Administration : 16 rue des Oiseaux

B.P. 5901 - 37059 TOURS Cedex

Téléphone : 47.39.52.73

Tarif d'abonnement pour un an :

Abonnement normal : 120 F (étranger : 135 F)

Abonnement de soutien : 250 F

Abonnement pour étudiants et ecclésiastiques : 80 F

Le numéro : 35 F

C.C.P. Ass. Forts dans la Foi 2677 - 38 D Nantes

Imprimerie : Les éditeurs conseils associés

Commission paritaire : n° 63025

SIRET : 309 019 545 00032

Dépôt légal : 1er trimestre 1992